



BULLETIN NATIONAL
de la Royale Fédération Colombophile Belge a.s.b.l.

bpost

PB-PP | B- 714
BELGIE(N) - BELGIQUE

PIGEONS VOYAGEURS

Bureau de dépôt
Bruxelles X

P309983

52-54 Gaasbeeksesteenweg
1500 Halle

Bulletin de contact trimestriel

Janvier-Février-Mars
2024 - 1





DANS CE NUMÉRO

Contenu	2
Préambule	2
Commission Belge des Juges Standard	3
Décisions Assemblées Générales Nationales 23.02.2024	4-5
Organisation Sportive 2024	6-7
Nombre maximum de pigeons par panier	8
Info lâchers 2024	8
Grille des amendes imposées par le CAN	9
Calendrier des Concours (inter)nationaux	10
Critères des Championnats Nationaux 2024	11-15
Critérium National Clubs des Jeunes	16
Bourges des Jeunes	16
Jeunesse - Resultats conc. nat. pigeonneaux	16
Doping	17-22
Membres suspendus	23
Olympiade Maastricht 2024	24-25
Nouveau système automatique de mutation	31

Info des EPR

EPR Hainaut-Brabant Wallon Critères Championnats 2024	26-27
EPR Liège-Namur-Luxembourg Critères Championnats 2024	28-29

Photo couverture : Laura Mei (11 ans)
fille de Benny Appelmans

Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB.
Chaque auteur reste responsable de son article.

Édition :
Royale Fédération
Colombophile Belge (a.s.b.l.)

Editeur responsable :
Pascal Bodengien

Rédaction – administration :
Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 HALLE
Tél. 02/537 62 11
Fax : 02/538 57 21
nationale@rfcb.be
www.rfcb.be

Tirage :
3.300 ex. - Bulletin National
14.300 ex. - Bondsblad

Abonnement postal
pour la Belgique :
€ 10,00
KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression :
Heremans Printing
Frans Van der Steenstraat 12-14
1750 Lennik
Tel.: (02) 532 59 73
info@heremansprinting.be
heremansprinting.be

CHERS COLOMBOPHILES,

Il est presque temps...

Tout se prépare pour le début de la nouvelle saison sportive. J'entends partout que l'élevage s'est bien déroulé pour la plupart des amateurs.

Les températures douces jouent évidemment un rôle majeur à cet égard.

J'aimerais revenir sur les nouvelles décisions que nous avons prises en tant que Conseil d'Administration National.

L'automatisation des mutations a été accueillie avec une grande joie par nos membres. Bien entendu, nous continuerons à travailler afin que les mutations étrangères puissent également être réalisées sans problèmes par nos amateurs.

L'année prochaine, l'introduction manuelle des listes au colombier appartiendra (probablement) au passé.

Nous avons installé une nouvelle commission disciplinaire (tribunal Dopage) afin que nous, membres du Conseil d'Administration National, ne soyons plus confrontés à cette problématique.

Ce qui nous préoccupe naturellement, ce sont les problèmes auxquels notre sport est confronté : les rapaces, la grippe aviaire, le développement urbanistique, etc.

Nous essayons de renforcer nos relations avec les personnalités politiques de notre pays.

Nous travaillons également sur l'image de notre sport.

Je peux également vous informer que nos Journées Nationales auront lieu à Mons en 2024 et que, en 2025, nous allons probablement vers la côte.

Pour clôturer, je souhaite à tous nos amateurs une magnifique saison sportive.

Pour cette saison sportive, nous avons également progressé.

Sincères salutations,

*Pascal Bodengien
Président national
KBDB - RFCB asbl*



► *Hilde Vautmans, députée au Parlement européen*

La CBJs fait partie de la structure RFCB. Les juges ont suivi une formation pour juger les pigeons voyageurs selon les critères Standard de la FCI (Fédération Colombophile Internationale). Ces critères déterminent l'apparence idéale d'un pigeon et non la performance du pigeon. Vous pouvez comparer cette discipline à un concours de beauté. Il s'agit d'une évaluation physique du pigeon et non d'une évaluation des performances.

Les jugements se déroulent durant les mois sans compétition, de octobre à février. Voilà, un loisir agréable à pratiquer au cours des périodes d'activité colombophile plus calme. De plus, cela vous permet de maintenir le contact entre les amis colombophiles.

Les pigeons sont classés en quatre séries : les jeunes mâles, les jeunes femelles, les vieux mâles et les vieilles femelles. À chaque exposition, un classement est établi déterminant le meilleur pigeon de chaque catégorie. Ainsi, le gagnant est celui qui a obtenu le plus de points avec son meilleur pigeon dans chaque catégorie.

Au cours des dernières années, cinq expositions CBJs ont été organisées par saison. Le champion général est celui ayant obtenu le plus de points sur ses quatre meilleures expositions.

Cette saison, les expositions ont eu lieu aux endroits suivants : à Malines pendant les Journées Nationales, à Lede, à Lummen et à Courtrai pendant le salon de Fugare. Une exposition s'est également tenue, en Wallonie, à Vottem.

Ces expositions sont ouvertes à tous les amateurs affiliés à la RFCB. La réglementation générale de la RFCB s'applique également à la CBJs.

Tous les pigeons voyageurs sont les bienvenues à ces expositions. Sachez que certains amateurs élèvent spécialement des pigeons pour ces compétitions. Ces pigeons sont appelés les "Showers".

Pour faire la distinction entre ces « Showers » et les pigeons « Sport », il est demandé que les pigeons participant aux concours aient remporté au moins deux prix par trois au cours de la saison écoulée, dont un après le 1er juin. Les pigeons, ne répondant pas à ce critère, sont placés dans la catégorie des « Showers ».

Il existe donc deux catégories ::

- 1) Les « Showers » avec quatre séries : A vieux mâles, B vieilles femelles, C jeunes mâles, D jeunes femelles.
- 2) Les pigeons « Sport » avec quatre séries : E vieux mâles, F vieilles femelles, G jeunes mâles, H jeunes femelles.

Deux classements sont établis :

- 1) Un avec le meilleur pigeon par catégorie pour les « Showers ».
- 2) Un avec le meilleur pigeon par catégorie pour les pigeons « Sport ».

Tous les deux ans, une Olympiade a lieu quelque part dans le monde. Cette année, elle a eu lieu à Maastricht. Lors de l'Olympiade, un classement des meilleurs pigeons du monde est établi. Nous parlons alors de la catégorie « Sport ».

À côté de cette catégorie « Sport », nous en trouvons une seconde destinée aux pigeons « Standard » qui sont également des pigeons voyageurs mais n'étant pas classés dans la catégorie « Sport ». Par exemple, les mâles doivent avoir volé au moins 2.500 kms avec des prix par cinq.

Les pigeons représentant notre pays sont également désignés par les juges de la CBJs. Peu avant la date de l'Olympiade, un jugement final est organisé. Pendant l'Olympiade, ces pigeons sont évalués par des juges de la FCI et un classement est établi par série (vieux mâles, vieilles femelles, jeunes mâles et jeunes femelles). Un classement des pays participants est également établi.

Étant donné que les juges ainsi que la plupart des amateurs colombophiles vieillissent, il est important de trouver de nouveaux juges. En octobre, une nouvelle formation sera organisée pour renforcer notre équipe de juges. "Juger les pigeons" est une très belle occupation faisant partie de notre hobby. Une activité agréable à organiser dans les différents locaux pendant les mois d'hiver. Dans les associations où cela se pratique encore, nous constatons un bon taux de participation des amateurs.

Si vous êtes intéressé ou si vous avez des questions supplémentaires sur cette formation de juge, veuillez contacter tony.martens@outlook.com. Des informations complémentaires seront également disponibles sur le site de la RFCB.

Le n°1 mondial du transport de pigeons voyageurs!

GERALDY

Remorques de 16 à 42 paniers pour le transport jusqu'à 1300 pigeons

Remorques d'entraînement
6 paniers pour environ 120 pigeons
9 paniers pour environ 180 pigeons
12 paniers pour environ 240 pigeons

Camions légers jusqu'à 3,5 tonnes de différentes tailles et finitions pour le transport jusqu'à 1300 pigeons.

Camions de différentes tailles et finitions pour le transport jusqu'à 4000 pigeons.

Semi-remorques de différentes tailles et finitions pour le transport jusqu'à 8000 pigeons.

GERALDY KFZ GMBH
Hoher Staden 17 - D-66839 Schmelz

www.geraldly-kfz.de - Tel.: +32 (0) 497 587 458 - Mail: geraldly@telenet.be

- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Nationales Statutaires & Extraordinaires des 20.10.2023 et 11.12.2023 sont approuvés.
- Les comptes 2022 – 2023 sont approuvés.
- Le budget 2023 - 2024 est approuvé.
- Fixation des **montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les Chambres RFCB**

Cautions :

€ 100 pour la Chambre de Première Instance

€ 200 pour la Chambre d'Appel I

€ 400 pour la Chambre de Cassation

Veillez noter que toute caution versée n'est plus remboursée en cas de retrait de la plainte.

Frais de procédure :

€ 825 pour la Chambre de Première Instance

€ 990 pour les Chambres d'Appel

€ 1320 pour la Chambre de Cassation

Cautions en application de l'article 51 du Code Colombophile :

€ 75

- Le rapport du Conseil d'Administration National, le rapport financier et le rapport des censeurs sont approuvés.
- Les décisions prises par les Assemblées Générales des EP/EPR sont approuvées.
- **Nominations / Démissions :**
EPR Liège/Namur/Luxembourg
a) *Démission de Monsieur Daniel Clément de ses mandats national et provincial
*Nomination de Monsieur Philippe Deneyer, en remplacement de M. Daniel Clément, en tant que membre du Comité Sportif National
b) Démission de Monsieur Jean Vandervost de son mandat provincial

EP de Flandre orientale

Prendre acte de la redistribution des mandats au sein du

Conseil Provincial :

Président – Bart Piens

Vice-Président – Marc Rousseau

Secrétaire – Freddy Van Overwaele

● **MODIFICATIONS aux REGLEMENTS RFCB :****A/ STATUTS****Article 2.2**

Au sein de la RFCB s'applique un règlement interne approuvé par l'Assemblée Générale Nationale (AGN) sur proposition du Conseil d'Administration National (CAN). En cas de contradiction entre les statuts et le règlement interne, les dispositions des statuts prévalent.

Le règlement interne inclut :

- le Règlement Sportif National (RSN) ;
- le Code Colombophile (CC) ;
- le Règlement d'ordre intérieur des Entités Provinciales et des Entités Provinciales Regroupées (ROI) ;
- le **Règlement relatif au bien-être animal.**

Ce règlement concerne l'ensemble des normes reprises au travers de la réglementation RFCB relatives au respect, au sens large, du bien-être des pigeons voyageurs (en font partie, entre autre, le règlement « Doping », son code de procédure, les obligations de vaccination, les pigeons égarés,....) ;

- les Statuts des sociétés ;
- le Code de Déontologie ;
- les Statuts de la Commission Belge des Juges Standard (CBJS) ;
- ...

Article 15.2.4 (modification uniquement en français)

Un plan sommaire de la situation des différents colombers sera annexé aux différentes listes au colombier.

Article 23.2

Outre l'Assemblée Générale Nationale « ordinaire », des Assemblées Générales Nationales « **spéciales** » ou « extraordinaires » peuvent être convoquées aussi souvent que nécessaire, soit à la demande du président du Conseil d'Administration National, soit par au moins trois administrateurs, soit à la demande d'un cinquième des membres effectifs. Outre l'Assemblée annuelle, le Conseil d'Administration National convoque au moins une Assemblée Générale Nationale additionnelle par année civile, au plus tard au mois d'octobre de l'année qui suit immédiatement l'exercice écoulé

Article 29.2

Pour figurer à l'ordre du jour définitif de l'Assemblée Générale, les propositions doivent être introduites :

- soit par le comité de l'EP/EPR ;
- soit par un ou plusieurs affiliés à la RFCB. Dans ce cas, elles doivent être contresignées par les membres du Comité Directeur (Président, Secrétaire, Trésorier) **d'un cinquième des sociétés affiliées à l'EP/EPR et qui sont concernées par la proposition.**

Les propositions doivent parvenir par écrit au siège de l'EP/EPR au moins vingt jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

Seuls les points figurant à l'ordre du jour peuvent être traités à l'Assemblée Générale de l'EP/EPR.

~~Les propositions éventuelles ne seront prises en considération que si elles sont introduites par une société concernée par la proposition. Ceci est également d'application pour les sociétés qui contresignent la proposition....~~

B/ REGLEMENT SPORTIF NATIONAL**Article 6 § 2 – ajout du texte en gras**

*Les sociétés peuvent constituer à leur choix des groupements ou ententes qui recevront, comme tels, des licences d'organisation de concours. Ces ententes sont tenues de former un comité directeur, composé de **membres du Comité/Comité Directeur (au lieu de représentants)** des sociétés concernées, responsable devant le Conseil d'Administration et de Gestion National et le Comité des EP/EPR au même titre que les sociétés.*

Article 7 § 2 – ajout du texte en gras

*L'utilisation de systèmes de constatation électronique homologués et agréés par la RFCB est obligatoire dans les bureaux d'enlogement officiels enlogéant pour les concours nationaux et internationaux. Dans les bureaux n'enlogéant pas les concours nationaux et internationaux, l'utilisation de systèmes de constatation électronique est facultative et la décision est laissée à l'appréciation de l'organisateur (**société**), après une éventuelle consultation de ses membres concernés.*

Article 24 § 1

Les tenanciers ou propriétaires de locaux colombophiles et toute personne reprise **dans les articles 9 et à l'art. 26** des statuts (à l'exception des personnes, reprises à l'art. 26 point 4 des Statuts RFCB : « tout classificateur répertorié ») ne peuvent faire partie du Comité de la société ou d'ententes, ni des organismes de la RFCB.

Article 24 § 2

Toutes les personnes affiliées en application de l'art. 9 des statuts ainsi que les Les membres-colombophiles affiliés dans une autre société de l'EP/EPR ou dans une autre société d'une EP/EPR limitrophe pourront faire partie du Comité des sociétés mais pas de leur Comité Directeur. Ils ne peuvent faire partie du Comité que d'une seule société.

Toutes les personnes affiliées en application de l'art. 9 des Statuts RFCB pourront faire partie du Comité ou du Comité Directeur des sociétés.

La modification à l'article 24 § 1 du RSN a une implication sur l'article **23 des Statuts-type des sociétés**

La Société est administrée par un comité d'au moins trois responsables administratifs, choisis par l'Assemblée Générale pour un an et rééligibles.

Comité Directeur :

Le comité choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier, qui forment le Comité Directeur. Au sein du comité directeur ne peuvent être élues que des personnes en possession d'une licence de colombophile ou d'une licence au sens de l'article 9 des statuts RFCB rentrée dans la société concernée.

Le comité directeur de la société est de droit membre de tout club privé ou de sponsoring qui sera développé parallèlement à la société.

Texte au-dessus de l'article 105 – modification en gras

Suspension des articles 105 jusqu'à et y compris art. 111 concernant l'obligation de payer les 3 %. Cette suspension est d'application sur les ventes (date de la vente) à partir du 01.01.2016 jusqu'à et y compris le 31.10.2024.

CCE – propositions de modifications aux articles 55, 65 & 66 quater du RSN suite au dépouillement à domicileArticle 55 – ajout du texte en gras

Avant d'entamer l'enlogement ou le dépouillement d'un concours, pour tous les concours, il est obligatoire de synchroniser l'appareil club avec une montre-mère (radioguidées (DCF77) ou un récepteur GPS).

Lors d'un dépouillement à domicile, l'appareil amateur doit récupérer automatiquement l'heure exacte via GPS ou via un serveur NTP et l'introduire dans le « timer record » du concours concerné, qui est transmis à la FFS. Cette heure GPS ou NTP remplace l'heure de l'appareil club lors du dépouillement au local. Si la récupération de cette heure GPS ou NTP échoue (ou est toujours en cours), aucun dépouillement à domicile ne pourra avoir lieu.

Article 65 – ajout du texte en gras

Le dépouillement de l'appareil ne peut se faire qu'après la constatation des pigeons pour le concours concerné.

Quant à la rentrée des appareils, les amateurs veilleront à respecter les directives édictées par l'organisateur et/ou par les bureaux d'enlogement.

L'appareil de constatation doit obligatoirement être déposé le jour de clôture du concours sauf instruction contraire de la société et/ou de l'organisateur.

Le bureau d'enlogement détermine le créneau horaire pour le dépouillement à domicile. Les arrivées reçues après la fermeture du concours ne pourront plus être prises en compte.

Art. 66-Quater – nouvel article

Lors du dépouillement à domicile, l'amateur sélectionne le concours souhaité (défini par la combinaison lieu de lâcher - bureau d'enlogement) et fait transmettre les constatations de ce concours au FFS via le serveur du constructeur de l'appareil. Dès que les constatations ont été dûment reçues par le fabricant de l'appareil, les pigeons du concours concerné sont libérés afin qu'ils puissent être pris en compte pour un nouvel enlogement.

Le fabricant de l'appareil transmet la liste des constatations au FFS qui procède à un certain nombre de contrôles, notamment :

- vérification de l'enregistrement du temps GPS ou NTP ;
- vérification de la version SW de l'appareil amateur ;
- vérification du code secret ;
- vérification des coordonnées de l'appareil amateur. L'écart par rapport aux coordonnées officielles du colombier ne peut pas dépasser 100 m.

L'amateur peut demander sa liste de constatation via son login personnel sur le site de la RFCB. Cette liste contient toutes les irrégularités identifiées.

Le bureau d'enlogement récupérera les listes des constatations de tous les concours qu'il organise via le login du club sur le serveur ADMIN de la RFCB et les chargera dans le programme des résultats pour un traitement ultérieur.

C/ REGLEMENT DOPING dans son intégralité

Ce règlement est repris à la page 17.

D/ NOUVEAU – REGLEMENT DE PROCEDURE DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE EN MATIERE DE DOPAGE DANS SON INTEGRALITE

Ce règlement est repris à la page 20.

E/ CODE COLOMBOPHILEArticle 130

Le membre de la RFCB qui injurie ou se livre à des voies de fait sur un autre membre de la RFCB, sera invité à une séance du Bureau de Conciliation. Tout Bureau de Conciliation est compétent sauf celui dans lequel un ou plusieurs mandataires de l'entité sont associés à la conciliation. Dans ce cas, le Bureau de Conciliation d'une autre entité, de préférence, de même régime linguistique sera compétent. Les conflits de compétence seront tranchés par décision irrévocable du Conseil d'Administration et de Gestion National. En l'absence de conciliation, il n'y aura de poursuites que sur plainte de la personne offensée. Les Chambres pourront infliger une des peines prévues à l'article 99 du présent Code.

Article 131

Le membre de la RFCB :

- qui se rend coupable d'insulte ou d'agression à l'égard d'un mandataire, d'un représentant, d'un juge, d'un contrôleur, d'un délégué ou d'une personne désignée par la RFCB ou l'un de ses employés ou toute autre personne qui occupe une fonction ou occupe un mandat reconnu et ce, lors de l'exercice de cette fonction, compétence ou mandat
- qui accuse publiquement, oralement ou via tout média écrit, y compris tout média social, un fait malveillant relatif à la colombophilie en général ou dans l'exercice du mandat qui lui est confié et ne peut en apporter la preuve
- qui fait publiquement, oralement ou via tout média écrit, y compris tout réseau social, des déclarations ou publie des messages portant atteinte à l'image du sport colombophile et/ou de la RFCB
- qui publiquement, oralement ou via tout média écrit, y compris tout média social, fait des déclarations ou publie des messages qui nuisent ou offensent les personnes citées au premier paragraphe sur plainte de la personne lésée ou du Conseil d'Administration de la RFCB, devra en répondre devant les Chambres de la RFCB.

Les Chambres peuvent prononcer des sanctions dans les conditions prévues à l'article 99 du présent règlement.

Article 132

Le membre de la RFCB qui aura calomnié ou diffamé un autre membre, ~~la RFCB~~ ou tout organisme constitué ou reconnu, sociétés, ententes ou groupements comprises, sera passible des mêmes peines que celles citées à l'article 130 du CC. En l'absence de conciliation, il n'y aura poursuites que sur plainte de la personne ou de l'organisme offensé.

■ L'organisation sportive de la saison 2024 :

Les points suivants ont été communiqués par le président du comité sportif national suite à la réunion de son comité du 06/02/2024 :

1. Ristournes aux sociétés 2024

→ identique à 2023 :

concours de grand demi-fond :

Ristourne de 0,15 EUR/pigeon – lors d'une remise de concours, la ristourne sera réduite de 0,05 EUR/jour.

concours de fond et de grand fond :

Ristourne de 0,10 EUR/pigeon – lors d'une remise de concours, la ristourne sera réduite de 0,05 EUR/jour.

2. Nourriture pour les pigeons pendant le transport et sur les lieux de lâcher pour les concours nationaux et internationaux 2024

→ 80% de maïs criblés jaune complété par une variété d'autres graines.

3. Etablissement d'un cahier des charges pour les organisateurs (inter)nationaux 2024

→ Un cahier des charges a été établi pour les organisateurs belges des concours nationaux et Internationaux 2024. Le choix de la nourriture pendant le transport et sur les lieux de lâcher sera inséré dans ce cahier des charges ainsi que les 25 gr/pigeon/jour en ce qui concerne la nourriture des pigeons pour les concours nationaux à partir de deux jours de paniers (disposition déterminée par la FCF).

4. Mises pour frais 2024

→ les mises pour frais restent identiques à celles de 2023.

AGEN (Bordeaux)	4,05 EURO
ARGENTON	1,90 EURO
AURILLAC	3,10 EURO
BARCELONE	5,85 EURO
BOURGES	1,90 EURO
BERGERAC	3,10 EURO
CAHORS	3,10 EURO
CHATEAUROUX	1,90 EURO
DAX	4,20 EURO
LA SOUTERRAINE	1,90 EURO
LIMOGES	3,10 EURO
MARSEILLE	4,20 EURO
MONTEILIMAR	3,10 EURO
NARBONNE	4,20 EURO
POITIERS	1,90 EURO
PAU	5,85 EURO
PERPIGNAN	4,30 EURO
SANCOINS	1,90 EURO
SOUILLAC	3,10 EURO
TULLE	3,10 EURO
VALENCE	3,10 EURO
VIERZON	1,90 EURO

5. Distances minimales pour les concours internationaux 2024

→ Un nouveau lieu de lâcher a été trouvé pour Saint-Vincent. A la demande de la FCF et avec l'accord de l'organisateur concerné, la distance minimale pour St Vincent sera ramenée de 710 km minimum à 705 km minimum.

Pour le surplus, les distances minimales pour les concours internationaux resteront identiques.

Les pigeons de St Vincent seront lâchés en 2024 à Gaas, situé dans le prolongement de Dax (10 km à vol d'oiseau). La dénomination de ce concours sera Dax au lieu de St Vincent.

Pau	730 km minimum
Agen	Toute la Belgique 700 km minimum pour les autres pays participants
Barcelone	865 km minimum
Dax	705 km minimum
Marseille	675 km minimum
Narbonne	700 km minimum
Perpignan	725 km minimum

→ Le calendrier adapté des concours (inter)nationaux 2024 se trouve à la page 10.

6. Instructions aux convoyeurs 2024

→ Suppression de la décision prise en Assemblée Générale Nationale du 20/10/2023 : « Les convoyeurs ne sont désormais plus autorisés à publier des photos ou des vidéos sur les réseaux sociaux. Ces photos et vidéos sont exclusivement destinées à leurs responsables de lâcher et aux membres du CAN. »

→ A partir de 2024, les convoyeurs ne doivent plus prendre contact avec le bureau centralisateur de la RFCB afin de communiquer la météo sur le lieu de lâcher et l'heure du lâcher. L'heure de lâcher sera introduite par le responsable de lâcher par secteur afin d'être publiée sur le site de la RFCB.

7. Critères route 2024

→ L'assemblée générale du 20/10/2023 a déjà approuvé de nombreuses dispositions à ajouter dans les critères route 2024 :

- Prévoir un stock d'eau suffisant dans les réservoirs d'eau sous les camions et veiller à ce que ces réservoirs soient suffisamment grands.
- Les réservoirs d'eau doivent être vidés après chaque lâcher.
- Les remorques doivent obligatoirement être pourvues de tabatières ou des grilles au sol. Ces grilles doivent être ouvertes pour qu'il y ait une circulation d'air dans la remorque. Les grilles doivent être dégagées avant le ramassage et avant le départ vers le lieu de lâcher.
- À l'arrivée sur le lieu de lâcher, les abreuvoirs doivent être entièrement vidés, nettoyés et immédiatement remplis avec de l'eau « fraîche ».
- Les abreuvoirs et les réservoirs utilisés et remplis d'eau doivent être nettoyés régulièrement.
- Le programme-concours, reçu en début de la saison, doit être respecté du premier au dernier concours.
- À bord de chaque véhicule, transportant plus de 100 paniers, doivent se trouver deux personnes, à savoir le chauffeur et un soigneur affilié à la RFCB. Cette disposition ne s'applique pas en cas de lâcher automatique. Dans ce cas, une seule personne suffit à condition qu'elle dispose d'une licence de convoyeur.
- Lorsque les plombs sont coupés, les portes de lâcher doivent rester fermées.

→ Les dispositions suivantes sont encore à ajouter :

- la nourriture à donner aux pigeons durant le transport et sur le lieu de lâcher pour les concours nationaux & internationaux (voir point 2)
- les pigeons enlogés pour les concours nationaux à partir de 2 jours de paniers doivent recevoir 25 grammes de nourriture par pigeon et par jour
- l'instruction de la FCF, à savoir que les pigeons doivent être abreuvés avec de l'eau propre provenant du réseau de distribution d'eau potable et sans additifs (à titre exceptionnel et après approbation technique de la FCF, un additif peut toutefois être utilisé pour garantir que l'eau soit potable).

8. Formulaire de contrôle des premières arrivées 2024

→ identique à 2023 c.-à-d. qu'un contrôle doit être effectué non seulement chez l'amateur mais aussi auprès de la société enlogeuse.

9. Formulaire de contrôle 2024 pour les lieux de lâchers en Belgique et en France

→ obligation de faire des photos du lieu de lâcher, établir un rapport et signature du constat en cas d'infraction par le convoyeur concerné.

10 Proposition de la Fédération Française d'organiser un concours franco-belge sur Brest en 2025

→ Cette proposition est acceptée. Les dispositions pratiques seront établies en concertation avec l'organisateur concerné.

Qui peut participer ?

- Les colombophiles belges et ceux du Grand-Duché de Luxembourg
- Les colombophiles du Sud de la France
- Les colombophiles espagnols : côté Pays Basque

Organisateur belge ?

- Union Brabançonne

Date ?

- Le week-end du concours d'Agen ou
 - Le week-end du concours de St Vincent
- Mais avec un lâcher le samedi

Limitation du nombre de pigeons ?

- 7 pigeons

Distance Minimale ?

- 560 kms

**11. Concours de petit demi-fond en 2024**

→ Tous les concours de petit demi-fond sont organisés en 2024 à 2 jours de panier

Une province a la possibilité d'enloger à un jour de panier, mais dans ce cas, les résultats ne seront pas pris en considération pour les championnats nationaux 2024.

CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024

→ Maintien de 4 prix pour le championnat national « as-pigeon grand demi-fond vieux » et « as-pigeon grand demi-fond yearlings »

→ Pour le championnat national « as-pigeon fond vieux » – il n'est plus question des étapes qui doivent obligatoirement être reprises.

Mais ajouter que :

- si l'on prend deux concours de Limoges, le concours de Tulle ne peut pas être pris comme troisième concours pour ce championnat ;
- si l'on prend deux concours de Tulle, le concours de Limoges ne peut pas être pris comme troisième concours pour ce championnat ;
- si l'on prend un concours de Limoges et un concours de Tulle, le troisième concours pour ce championnat ne peut pas être un concours de Tulle ni un concours de Limoges.

→ Tulle du 03/08/2024 est uniquement autorisé dans le championnat national de fond et pas dans 2 différentes disciplines (grand demi-fond et fond), comme c'était initialement prévu

Le calendrier adapté des concours (inter)nationaux 2024 se trouve à la page 10.

→ **Modification du championnat national JEUNESSE – ajout du texte en gras**
● Le Championnat National pour les JEUNES : réservé exclusivement aux amateurs de 12 ans à 25 ans (date référence 01/04/2024) qui peuvent prouver qu'ils pratiquent le sport colombophile d'une manière TOUT À FAIT INDÉPENDANTE et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un colombier existant. **Pour cette catégorie d'âge, chaque membre du tandem, tridem, ... doit entrer dans cette catégorie d'âge.**

À remporter avec le 1er marqué sur 5 concours au choix de l'amateur, avec une distance totale de minimum 500 km (distance colombier amateur) dans des concours organisés durant la période allant du 6 mai 2023 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national.

Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

→ **Nouveau championnat national sur les concours RFCB :**

à remporter avec les trois premiers pigeons marqués par catégorie sur les résultats zonaux. En cas d'égalité de points, le coefficient sera pris en compte.

Dénomination du championnat :

→ Publication des résultats provisoires

KBDB	G	rote	Prijis
		rand	Prijis
			RFCB

Publication des résultats provisoires.

Les classements provisoires (avec les tableaux récapitulatifs de tous les prix remportés par championnat et par amateur classé) seront publiés sur le site internet RFCB www.rfcb.be fin septembre/début octobre 2024.

Les amateurs/pigeons effectivement classés par championnat ainsi que 10 réserves par championnat seront publiés au résultat provisoire.

→ **Division du championnat national de vitesse en un championnat de « petite vitesse » et un championnat de « grande vitesse »**

Cette proposition est refusée.

→ **Décision de l'AGN du 20/10/2023 :** Les concours provinciaux et interprovinciaux de grand demi-fond (c'est-à-dire les concours plus loin que les concours de petit demi-fond prévus régulièrement et en dessus du fond) compteront, en 2024, pour le championnat national de grand demi-fond et plus pour le championnat national de petit demi-fond.

Cette décision est annulée et modifiée comme suit :

Les concours provinciaux et interprovinciaux de grand demi-fond (c'est-à-dire les concours plus loin que les concours de petit demi-fond prévus régulièrement et en dessus du fond) compteront pour le championnat national de petit demi-fond.

→ Utilisation d'un seul numéro de résultat soit le concours principal, soit d'un doublage, mais toujours le même pour la vitesse ainsi que toujours le même pour le petit demi-fond.

→ Pour la vitesse et le petit demi-fond, l'amateur est obligé de toujours enloger, par catégorie (vitesse ou petit demi-fond), dans la même société afin de répondre aux critères des championnats nationaux 2024.

→ EXCEPTIONS

Le championnat de vitesse n'est pas scindé en petite et grande vitesse. Certaines sociétés enlogent uniquement la petite vitesse et d'autres uniquement la grande vitesse. Une exception sera prévue.

Les concours provinciaux de grand demi-fond comptent pour le championnat national de petit demi-fond. Une exception doit également être prévue. L'amateur a droit à deux numéros de société si sa société n'enloger pas les concours provinciaux et il peut toujours avoir deux numéros de résultats différents étant donné que les ententes sont différentes sur ces concours provinciaux que pour les concours de petit demi-fond.

Une exception doit également être prévue pour les amateurs qui enlogent dans une société qui cesse ses activités dans le courant de la saison sportive.

Les critères des championnats nationaux 2024 se trouvent à la page 11.



NOMBRE MAXIMUM DE PIGEONS DANS LES PANIERS

POUR LES CONCOURS (INTER)NATIONAUX

Lieux de lâcher	Plastique
GRAND FOND	
AGEN (Bordeaux)	18
BARCELONE	16
DAX	18
MARSEILLE	18
NARBONNE	18
PAU	18
PERPIGNAN	18
FOND	
AURILLAC	18
BERGERAC	18
CAHORS	18
LIMOGES	18
MONTELMAR	18
SOUILLAC	18
TULLE	18
VALENCE	18
GRAND DEMI-FOND	
ARGENTON	22
BOURGES	22
CHATEAUROUX	22
LA SOUTERRAINE	22
POITIERS	22
SANCOINS	22
VIERZON	22

POUR LES AUTRES CONCOURS

✓ Concours en Belgique

osier	25 pigeons
plastique	25 pigeons
aluminium	30 pigeons

✓ Concours en France avec 1 nuit de panier

osier	25 pigeons
plastique	25 pigeons
aluminium	30 pigeons

✓ Concours en France avec 2 nuits de panier

Osier	22 pigeons
Plastique	22 pigeons
Aluminium	25 pigeons

INFO LACHERS 2024

Les informations des lâchers

- seront publiées via notre site internet « www.rfcb.be » sous la rubrique « Info lâchers » ;
- peuvent être obtenues au numéro 02/896.54.55 (francophone) ou 02/896.54.54 (néerlandophone).

Quand ?

tous les samedis du 23.03.2024 au 26.10.2024
tous les dimanches du 24.03.2024 au 27.10.2024
les jours fériés :

mercredi	1er mai	Fête du Travail
jeudi	9 mai	Ascension
lundi	20 mai	Lundi de Pentecôte
jeudi	15 août	Assomption

Pour TOUS les concours internationaux

- Publication sur le site de la RFCB (dès que l'heure du lâcher est connue et au plus tard à 12h00)

Horaires

à partir de 8h00 en MARS, AVRIL, SEPTEMBRE et OCTOBRE

à partir de 7h00 en MAI et AOÛT

à partir de 6h00 en JUIN et JUILLET

Le service fonctionnera jusqu'à la mise en liberté des pigeons ou jusqu'à l'annonce de la remise des lâchers sans toutefois dépasser 14h00 les samedis, dimanches et jours fériés.

Les jours de remises, l'heure limite pour les adaptations est également fixée à 14h00.



Nature de l'infraction	Amateur	Convoyeur	Société
Enlogements avant ou après les heures prévues pour les enlogements			300 €
Utilisation de véhicules non-agrèés		300 €	
Surcharge		120 € / panier	
Arrivée tardive au lieu de lâcher ou Préparatifs tardifs de lâchers		300 €	
Pigeons sans surveillance au lieu de lâcher		300 €	
Non-respect du RSN, Règlement Sportif de l'EP/EPR ou des décisions de l'AGN		300 €	
Véhicule sans grillage cadenassé		300 €	
Pas d'aération pour les pigeons (véhicule fermé)		300 €	
Lâchers sans présence de convoyeurs licenciés par la RFCB		300 €	
Personnel insuffisant pour le lâcher		300 €	
Lâchers sans permis ou clandestins		300 €	
Pigeons sans surveillance de 2 personnes/ au moyen de caméras au local d'enlogement			300 €/panier
Paniers en mauvais état ou mal entretenus/Utilisation de paniers avec séparation		120 €/panier	120 €/panier
Surpopulation paniers			120 €/panier
Constat général d'un nombre insuffisant de pigeons dans les paniers (à l'exception des paniers incomplets)			A déterminer par le CAN après l'envoi d'un avertissement
Etiquettes non réglementaires			60 €/panier
Paniers non plombés/Utilisation de colsons RFCB non conformes			120 €/panier
Ne pas abreuver les pigeons		300 €	300 €
Non respect des heures et/ou des instructions de lâchers		300 €	
Absence dans le véhicule d'un soigneur (convoyeur autre que le chauffeur) pour les chargements de plus de 100 paniers		460 €	
Non annulation d'un concours		230 €	230 €
Contingents d'un même groupement séparés lors du lâcher		300 €	
Pigeon non lâché, retrouvé dans un panier dans un local de société		575 €	
Info lâchers : pour manque d'information pour les responsables de lâcher		A l'appréciation du CAN en fonction de l'importance de l'infraction	
Autres infractions liées au bien-être des pigeons voyageurs			
Infractions sur les critères route			
Absence d'attestation PARAMYXO	300 €/formulaire		120 €
PARAMYXO: refus persistant de se soumettre à la réglementation en vigueur (art. 5)	375 €		375 €
Absence de la fiche d'agrèation dans le véhicule		230 €	
Renvoi tardif des permis de lâchers utilisés		1150 €	
Abandon des colsons sur le lieu de lâcher		60 €/vereniging	
Refus d'envoyer à la RFCB les documents, info,... demandés		230 €	
Transport de pigeons n'ayant pas été enlogés dans un bureau d'enlogement reconnu par la RFCB		120 €/panier	
Récidive non régularisation d'une coupplage d'urgence	25 €/pigeon		
Réalise sciemment et de manière répétée des coupplages d'urgence pour le même amateur et pour les mêmes pigeons			375 €/infraction
Non mutation des pigeons de 2019 et des années suivantes qui se trouvent au colombier (art. 112 du RSN)	25 €/pigeon		
Ventes: pigeons non mutés au nom du vendeur (art. 108 du RSN)	25 €/pigeon		

1. RAPPEL du contenu de l'art. 43 § 3 du RSN

"La société concernée sera sanctionnée par le Conseil d'Administration National, sauf s'il est prouvé que

"l'anomalie est due au transport des pigeons. Dans ce cas, le convoyeur concerné pourra en être rendu responsable."

Cependant, la société pourra être déchargée des responsabilités prévues aux § 1 à § 4 de l'art. 43 du RSN et ce, moyennant un document daté et signé par son convoyeur lors de l'enlèvement des pigeons.

2. Pour tous les cas particuliers non prévus à la présente grille, le Conseil d'Administration National évaluera l'amende y relative.

	Grand demi-fond	enl.	org.	Fond	enl.	org.	Grote Fond	enl.	org.
18/05/2024									
25/05/2024	Bourges I (vieux + yearlings)	jeudi	UB						
1/06/2024				Limoges I (vieux)	merc.	EB			
8/06/2024	Argenton I (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Valence (vieux)	merc.	DH			
15/06/2024	Poitiers (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Cahors (vieux)	merc.	CC			
21/06/2024							Pau (vieux)	lundi	CJ
22/06/2024	Sancoins (vieux + yearlings)	jeudi	AWC	Tulle (vieux + yearlings)	merc.	RFCB			
28/06/2024							Agen (vieux + yearlings)	lundi	BU
29/06/2024	Argenton II (vieux + yearlings)	jeudi	OVV	Montélimar (vieux)	merc.	DH			
5/07/2024							Barcelona (vieux)	lundi	BV
6/07/2024				Limoges (vieux + yearlings)	merc.	EB			
12/07/2024							Dax (vieux)	lundi	BV
13/07/2024	Argenton III (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Souillac (vieux + yearlings)	merc.	EB			
19/07/2024							Marseille (vieux)	lundi	CJ
20/07/2024	La Souterraine I (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Aurillac (vieux + yearlings)	merc.	CC			
26/07/2024							Narbonne (vieux + yearlings)	lundi	CC
27/07/2024	Bourges II (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Bergerac (vieux + yearlings)	merc.	EB			
2/08/2024							Perpignan (vieux)	lundi	BV
3/08/2024				Tulle (vieux + yearlings)	merc.	CC			
10/08/2024	Bourges III (vieux + yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						
17/08/2024	Vierzon (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						
24/08/2024	Argenton IV (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	OVV						
31/08/2024									
7/09/2024	La Souterraine II (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						
14/09/2024	Châteauroux (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						

CATEGORIES

vieux + yearlings = 2 concours séparés c.-à-d. 1 concours pour vieux pigeons et 1 pour yearlings
vieux/yearlings = 1 concours pour vieux ET yearlings confondus



**JUST A FEW DROPS
FOR THE TOP**

WONDER TURBO



WONDER TURBO pourquoi?

ACTIVITÉ ANTIBACTÉRIENNE NATURELLE Des pigeons sains sans ou avec très peu de traitements
AMÉLIORATION DU PROCESSUS DIGESTIF Énergie et nutriments provenant des céréales et de l'eau utilisés au maximum
RÉCUPÉRATION RAPIDE APRÈS EFFORTS ET STRESS Des pigeons prêts pour le prochain effort en quelques heures/jours
PUISSANCE ET ÉNERGIE EXCÉDENTAIRES Des muscles avec beaucoup plus de carburant à brûler
MÉTABOLISME ORGANIQUE BOOSTÉ Des pigeons super actifs, des fèces solides, un plumage soyeux
SYSTÈME IMMUNITAIRE RENFORCÉ Les pigeons développent une plus grande résistance aux maladies
AUCUNE CONTRE-INDICATION Le produit peut être associé à presque tous ceux du marché
TRAVAIL SIMPLIFIÉ Super état général avec peu de produits, moins d'effort, moins de stress.
GOÛT ET ODEUR AGRÉABLES Les pigeons le boivent mieux, les amateurs le préfèrent



ANTIBIOTIC FREE SOLUTION

www.wonder-srl.com

CRITERES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024

NOTE PREALABLE

- Veuillez noter que depuis 2021, TOUS les championnats nationaux sont calculés **AUTOMATIQUEMENT**, donc plus aucun formulaire de participation ne doit être envoyé.

I. CHAMPIONNATS GENERAUX

● Le CHAMPIONNAT GENERAL se jouera avec le 1er marqué, sur 13 concours, classement par 5 (prix complets), soit :

- 1 concours de **GRAND FOND VIEUX** (meilleur résultat des 7 concours internationaux)
- 1 concours **GRAND FOND YEARLINGS** (meilleur résultat des 2 concours internationaux)
- 1 concours de **FOND VIEUX** (meilleur résultat des 10 concours nationaux)
- 1 concours de **FOND YEARLINGS** (meilleur résultat des 6 concours nationaux)
- 1 concours de **GRAND DEMI-FOND VIEUX** (meilleur résultat des 9 concours nationaux)
- 1 concours de **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS** (meilleur résultat des 9 concours)
- 1 concours de **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX** (meilleur résultat des 5 concours nationaux)
- 1 concours de **PETIT DEMI-FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2022 ou antérieure)

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours de **PETIT DEMI-FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2023)

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2024)

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) **NE** seront **PAS** pris en considération

1 concours de **VITESSE VIEUX** (porteur d'une bague 2022 ou antérieure)

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours de **VITESSE YEARLINGS** (porteur d'une bague 2023)

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours **VITESSE PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2024)

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) **NE** seront **PAS** pris en considération

Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs

Pour les concours de Grand Fond VIEUX et de Grand Fond YEARLINGS AINSI que pour les concours nationaux, le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

15 lauréats seront classés dans ce championnat.

● Le Championnat National de **GRAND FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2022 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, vieux (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants :

PAU du 21/6, AGEN (vieux) du 28/6, BARCELONE du 5/7, DAX du 12/7, MARSEILLE du 19/7, NARBONNE (vieux) du 26/7 et PERPIGNAN du 2/8/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

Sous peine de non-classement, les pigeons pris en considération pour ce championnat ne peuvent pas participer à deux concours consécutifs.

● Le Championnat National de **GRAND FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2023) se jouera avec les 2 premiers marqués, yearlings (1+2), classement par 5 (prix complets), sur les 2 concours nationaux suivants :

AGEN (yearlings) du 28/6 et NARBONNE (yearlings) du 26/7/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● Le Championnat National **LIGNE DU RHONE VIEUX PIGEONS** (porteur d'une bague 2022 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, vieux pigeons (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 des concours suivants : VALENCE du 8/6, MONTELMAR du 29/6 et MARSEILLE du 19/7/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) OU ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

• par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● Le Championnat National de **FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2022 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, vieux (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 4 concours parmi les concours nationaux suivants :

LIMOGES du 1/6, VALENCE du 8/6, CAHORS du 15/6, TULLE (vieux) du 22/6, MONTELMAR du 29/6, LIMOGES (vieux) du 6/07, SOUILLAC (vieux) du 13/7, AURILLAC (vieux) du 20/7, BERGERAC (vieux) du 27/7 et TULLE (vieux) du 3/8/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● Le Championnat National de **FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2023) se jouera avec les 2 premiers marqués, yearlings (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants :

TULLE (yearlings) du 22/6, LIMOGES (yearlings) du 6/7, SOUILLAC (yearlings) du 13/7, AURILLAC (yearlings) du 20/7, BERGERAC (yearlings) du 27/7 et TULLE (yearlings) du 3/8/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● **NOUVEAU!** Le Championnat National **GRAND PRIX RFCB** se jouera avec les trois premiers pigeons marqués par catégorie sur les résultats zonaux, classement par 5 (prix complets) sur les 3 concours organisés par la RFCB en 2024 : Argenton du 8/6, Poitiers du 15/6, Tulle du 22/6, Argenton du 13/7, La Souterraine du 20/7, Bourges du 27/7, Bourges du 10/8, Vierzon du 17/8, La Souterraine du 7/9, Châteauroux du 14/9 . En cas d'égalité de points, le coefficient sera pris en compte.

● Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND VIEUX & YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués vieux pigeons ou yearlings (1+2), classement par 5 (prix complets).

Ce championnat se jouera pour vieux pigeons et yearlings sur 5 concours parmi les concours nationaux suivants :

BOURGES du 25/5, ARGENTON du 8/6, POITIERS du 15/6, SANCOINS du 22/6, ARGENTON du 29/6, ARGENTON du 13/7, LA SOUTERRAINE du 20/07, BOURGES du 27/7 et BOURGES (vieux ou yearlings) du 10/8/2024

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2024) se jouera avec les 2 premiers marqués, pigeonneaux (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants :

BOURGES (pigeonneaux) du 10/8, VIERZON (pigeonneaux) du 17/8, ARGENTON (pigeonneaux) du 24/8, LA SOUTERRAINE (pigeonneaux) du 7/9 et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 14/9/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND VIEUX et YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués vieux pigeons ou yearlings (1+2), classement par 5 (prix complets) au choix entre les concours repris ci-après en tableau I.

Ce championnat se jouera pour vieux pigeons et yearlings sur 5 concours totalisant une distance minimum de 1.250 kms (distance colombier amateur) durant la période du 4 mai 2024 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges III. Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

Uniquement des concours, enlogés à 2-nuits de panier, seront pris en considération.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

Yearlings : les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024)** sera disputé avec les deux premiers marqués pigeonneaux (1+2) à partir du **29 juin 2024 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**, classement par 5 (prix complets), sur 4 concours au choix entre les concours repris ci-après en tableau I totalisant une distance minimum de **1.000 kms (distance colombier amateur)**. Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **150 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

Uniquement des concours, enlogés à 2-nuits de panier, seront pris en considération.

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) NE seront PAS pris en considération

TABLEAU I – PETIT DEMI-FOND

BRABANT FLAMAND	Blois, Gien, Lorris, Melun-Andrezel, Orléans-Saran, Sermaises, Vierzon + les concours organisés au Limbourg
FLANDRE OCCIDENTALE	Blois, Chateaudun, Châteauroux (non national), Fontenay, Montoire, Orléans-Saran
FLANDRE ORIENTALE	Châteaudun, Fontenay, Lamotte-Beuvron, Montoire, Orléans-Saran, Tourny, Vierzon + les concours organisés en Hainaut
LIMBOURG	Chalon-sur-Saône, Gien, Lorris, Melun-Andrezel, Nanteuil, Nevers, Orléans-Saran, Sens, Sézanne, Sourdun + les concours organisés à Anvers, au Brabant flamand et à Liège
ANVERS	Blois, Fay-aux-Loges, Melun, Sermaises, Vierzon (non national)
HAINAUT/BRABANT WALLON	Bourges (non national), Châlon-sur-Saône, Châteauroux (non national), Gien, Lorris, Melun, Orléans, Tourny, Vierzon (non national)
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	Bourges (non national), Châlon-sur-Saône, Châteauroux (non national), Fay-aux-Loges, Gien, Lorris, Melun, Nevers, Orléans, Sens (uniquement pour LIEGE), Sourdun (uniquement pour LIEGE), Vierzon (non national)

NOTE: L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● Le Championnat National de **VITESSE VIEUX & YEARLINGS** se jouera avec les deux premiers marqués vieux pigeons ou yearlings (1+2), classement par 5 (prix complets), au choix entre les concours repris ci-après en tableau II.

Ce championnat se disputera avec des vieux pigeons et yearlings sur 6 concours, durant la période du **30 maart 2024 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges III**. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

Yearlings : les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● Le Championnat National de **VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024)** sera disputé avec les deux premiers marqués pigeonneaux (1+2) à partir du **18 mai 2024 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**, classement par 5 (prix complets), sur 6 concours, au choix entre les concours repris ci-après en tableau II. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération.

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) NE seront PAS pris en considération

TABLEAU II – VITESSE

BRABANT FLAMAND	Fleurus (Brye), Laon (Bresny), Momignies, Noyon (Morlincourt), Quiévrain, Soissons, Nanteuil
FLANDRE OCCIDENTALE	Arras (Grevillers), Clermont, Montdidier (Roye), Pontoise, St Just, Vitry-en-Artois (Douai)
FLANDRE ORIENTALE	Arras, Clermont, Ecoeu, Maissemy, Montdidier (Roye), Niergnies, Noyon (Morlincourt), Pontoise, Pont-Ste-Maxence, Quiévrain, St Just, Vitry-en-Artois (Douai) + les concours organisés en Hainaut + les concours de remplacement éventuels si impossible de lâcher en France
LIMBOURG	Chimay, Dizy-le-Gros, Laon (Bresny), Mettet, Momignies, Soissons, Trélou s/Marne, Vervins + les concours organisés à Anvers, au Brabant flamand et à Liège
ANVERS	Momignies, Noyon, Quiévrain, Soissons
HAINAUT/BRABANT WALLON	Ecoeu, Laon, Maissemy, Momignies, Nanteuil, Niergnies, Noyon, Pont Ste Maxence, Soissons, St Souplets, Vervins
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	LIEGE : Chimay, Cul-des-Sarts, Dizy-le-Gros, Mettet, Pont Ste Maxence, Rethel, Trélou s/Marne NAMUR : Dizy-le-Gros, Laon, Momignies, Nanteuil, Reims, Rethel, Sens, Soissons, Sourdun, Trélou s/Marne, Vervins LUXEMBOURG : Arcis-sur-Aube, Auxerre, Châlons en Champagne, Sens, St Dizier

NOTE: L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● Le Championnat National pour les **JEUNES** : réservé exclusivement aux amateurs de **12 ans à 25 ans (date référence 01/04/2024)** qui peuvent prouver qu'ils pratiquent le sport colombophile d'une manière **TOUT A FAIT INDEPENDANTE** et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un colombier existant. Pour cette catégorie d'âge, chaque membre du tandem, tridem, ... doivent entrer dans cette catégorie d'âge.

A remporter avec le 1er marqué sur 5 concours au choix de l'amateur, avec une distance totale de minimum **500 kms (distance colombier amateur)** dans des concours organisés durant la période allant du **4 mai 2024 jusqu'au et y compris la week-end avant le dernier concours national**.

Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **150 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

30 lauréats seront classés dans chacun de ces championnats sauf pour le championnat national Grand Fond vieux pigeons, Grand Fond yearlings & Route du Rhône vieux pigeons dans lequel 15 lauréats seront classés

II. CHAMPIONNATS AS-PIGEONS

Le Championnat National **AS-PIGEON** se joue en **16 catégories**, compte tenu du numéro de bague:

● en **VITESSE VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur)**, les **6** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris ci-après en tableau II. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons, pendant la période du **30 mars 2024 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges III**.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **VITESSE YEARLINGS (porteur d'une bague 2023)**, les **6** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris ci-après en tableau II. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings, pendant la période du **30 mars 2024 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges III**.

Yearlings : les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024)**, les **6** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris ci-après en tableau II. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **pigeonneaux** pendant la période du **18 mai 2024 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**.

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) NE seront PAS pris en considération

TABLEAU II – VITESSE

BRABANT FLAMAND	Fleurus (Brye), Laon (Bresny), Momignies, Noyon (Morlincourt), Quiévrain, Soissons, Nanteuil
FLANDRE OCCIDENTALE	Arras (Grevillers), Clermont, Montdidier (Roye), Pontoise, St Just, Vitry-en-Artois (Douai)
FLANDRE ORIENTALE	Arras, Clermont, Ecoeu, Maissemy, Montdidier (Roye), Niergnies, Noyon (Morlincourt), Pontoise, Pont-Ste-Maxence, Quiévrain, St Just, Vitry-en-Artois (Douai) + les concours organisés en Hainaut + les concours de remplacement éventuels si impossible de lâcher en France
LIMBOURG	Chimay, Dizy-le-Gros, Laon (Bresny), Mettet, Momignies, Soissons, Trélou s/Marne, Vervins + les concours organisés à Anvers, au Brabant flamand et à Liège
ANVERS	Momignies, Noyon, Quiévrain, Soissons
HAINAUT/BRABANT WALLON	Ecoeu, Laon, Maissemy, Momignies, Nanteuil, Niergnies, Noyon, Pont Ste Maxence, Soissons, St Souplets, Vervins
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	LIEGE : Chimay, Cul-des-Sarts, Dizy-le-Gros, Mettet, Pont Ste Maxence, Rethel, Trélou s/Marne NAMUR : Dizy-le-Gros, Laon, Momignies, Nanteuil, Reims, Rethel, Sens, Soissons, Sourdu, Trélou s/Marne, Vervins LUXEMBOURG : Arcis-sur-Aube, Auxerre, Châlons en Champagne, Sens, St Dizier

NOTE: L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● en **PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur)** les **5** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), avec une participation d'au moins **150** pigeons et d'au moins **10** amateurs par concours. Uniquement 1 résultat par week-end pourra être pris en considération. Les **5** épreuves prises en considération devront totaliser un **minimum de 1.250 kms (distance colombier amateur)** au choix entre les concours repris ci-après en tableau I. Ce championnat se disputera uniquement avec des **vieux pigeons**, pendant la période du **4 mai 2024 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges III**.

Uniquement des concours, enlogés à 2-nuits de panier, seront pris en considération.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **PETIT DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023)**, les **5** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), avec une participation d'au moins **150** pigeons et d'au moins **10** amateurs par concours. Uniquement 1 résultat par week-end pourra être pris en considération. Les **5** épreuves prises en considération devront totaliser un **minimum de 1.250 kms (distance colombier amateur)** au choix entre les concours repris ci-après en tableau I. Ce championnat se disputera uniquement avec des **yearlings**, pendant la période du **4 mai 2024 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges III**.

Uniquement des concours, enlogés à 2-nuits de panier, seront pris en considération.

Yearlings : les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **PETIT DEMI-FOND PIGONNEAUX (porteur d'une bague 2024)**, les **4** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), avec une participation d'au moins **150** pigeons et d'au moins **10** amateurs par concours. Uniquement 1 résultat par week-end pourra être pris en considération. Les **4** épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de **1.000 kms (distance colombier amateur)** au choix entre les concours repris ci-après en tableau I. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux pendant la période du **29 juin 2024 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**.

Uniquement des concours, enlogés à 2-nuits de panier, seront pris en considération.

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) NE seront PAS pris en considération

TABLEAU I – PETIT DEMI-FOND

BRABANT FLAMAND	Blois, Gien, Lorris, Melun-Andrezel, Orléans-Saran, Sermaises, Vierzon + les concours organisés au Limbourg
FLANDRE OCCIDENTALE	Blois, Chateaudun, Châteauroux (non national), Fontenay, Montoire, Orléans-Saran
FLANDRE ORIENTALE	Châteaudun, Fontenay, Lamotte-Beuvron, Montoire, Orléans-Saran, Toury, Vierzon + les concours organisés en Hainaut
LIMBOURG	Chalon-sur-Saône, Gien, Lorris, Melun-Andrezel, Nanteuil, Nevers, Orléans-Saran, Sens, Sézanne, Sourdu + les concours organisés à Anvers, au Brabant flamand et à Liège
ANVERS	Blois, Fay-aux-Loges, Melun, Sermaises, Vierzon (non national)
HAINAUT/BRABANT WALLON	Bourges (non national), Châlons-sur-Saône, Châteauroux (non national), Gien, Lorris, Melun, Orléans, Tournai, Vierzon (non national)
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	Bourges (non national), Châlons-sur-Saône, Châteauroux (non national), Fay-aux-Loges, Gien, Lorris, Melun, Nevers, Orléans, Sens (uniquement pour LIEGE), Sourdu (uniquement pour LIEGE), Vierzon (non national)

NOTE: L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● en **GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur)**, les **4** meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur **4** concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (vieux) du **25/5**, ARGENTON (vieux) du **8/6**, POITIERS (vieux) du **15/6**, SANCOINS (vieux) du **22/6**, ARGENTON (vieux) du **29/6**, ARGENTON (vieux) du **13/7**, LA SOUTERRAINE (vieux) du **20/7**, BOURGES (vieux) du **27/7** et BOURGES (vieux) du **10/8/2024**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● en **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023)**, les **4** meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur **4** concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (yearlings) du **25/5**, ARGENTON (yearlings) du **8/6**, POITIERS (yearlings) du **15/6**, SANCOINS (yearlings) du **22/6**, ARGENTON (yearlings) du **29/6**, ARGENTON (yearlings) du **13/7**, LA SOUTERRAINE (yearlings) du **20/07**, BOURGES (yearlings) du **27/7** et BOURGES (yearlings) du **10/8/2024**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● en **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2024), les 3 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (pigeonneaux) du 10/8, VIERZON (pigeonneaux) du 17/8, ARGENTON (pigeonneaux) du 24/8, LA SOUTERRAINE (pigeonneaux) du 7/9 et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 14/9/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● en **FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 3 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : LIMOGES du 1/6, VALENCE du 8/6, CAHORS du 15/6, TULLE (vieux) du 22/6, MONTE-LIMAR du 29/6, LIMOGES (vieux) du 6/7, SOUILLAC (vieux) du 13/7, AURILLAC (vieux) du 20/7, BERGERAC (vieux) du 27/7 et TULLE (vieux) du 3/8/2024.

- Si deux concours de Limoges sont pris, le concours de Tulle ne peut pas être pris comme troisième concours
- Si deux concours de Tulle sont pris, le concours de Limoges ne peut pas être pris comme troisième concours
- Si un concours de Tulle et un concours de Limoges sont pris, le troisième concours ne peut pas être un Tulle ni un Limoges

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● **LIGNE DU RHONE VIEUX** (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur les concours nationaux de : VALENCE du 8/6, MONTE-LIMAR du 29/6 et MARSEILLE du 19/7/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient :

- ✓ 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

→ par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● en **FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2023), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : TULLE (yearlings) du 22/6, LIMOGES (yearlings) du 6/7, SOUILLAC (yearlings) du 13/7, AURILLAC (yearlings) du 20/7, BERGERAC (yearlings) du 27/7 et TULLE (yearlings) du 3/8/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● en **GRAND FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2023), les 2 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : AGEN (yearlings) du 28/6 et NARBONNE (yearlings) du 26/7/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● en **GRAND FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 2 meilleurs résultats NATIONAUX, remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : PAU du 21/6, AGEN (vieux) du 28/6, BARCELONE du 5/7, DAX du 12/7, MARSEILLE du 19/7, NARBONNE (vieux) du 26/7 et PERPIGNAN du 2/8/2024.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

Sous peine de non-classement, les pigeons pris en considération pour ce championnat ne peuvent pas participer à deux concours consécutifs.

● **ALL ROUND VIEUX PIGEONS** et **YEARLINGS** se jouera avec le même pigeon sur 5 concours, classement par 10 (prix complets), VIEUX ou YEARLINGS, soit 2 concours nationaux de **GRAND FOND** ou **FOND** (choix entre les 7 concours internationaux pour VIEUX PIGEONS, les 2 concours internationaux pour YEARLINGS, les 10 concours nationaux de FOND pour VIEUX PIGEONS ou les 6 concours nationaux de FOND pour YEARLINGS)

2 concours nationaux de **GRAND DEMI-FOND** (choix entre les 9 concours pour VIEUX PIGEONS ou les 9 concours pour YEARLINGS durant la période à partir de Bourges I du 25/05/2024 jusqu'à et y compris Bourges III du 10/08/2024)

1 concours de **VITESSE** ou de **PETIT DEMI-FOND**

Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs

Seront pris en considération :

- ✓ pour le grand fond ou fond :
 - le résultat national, zonal, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)
 - par weekend, 1 résultat
 - par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

Sous peine de non-classement, les pigeons pris en considération pour le grand fond ne peuvent pas participer à deux concours consécutifs dans la catégorie de grand fond.

✓ pour le grand demi-fond :

- le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).
- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

● **ALL ROUND PIGEONNEAUX** se jouera avec le même pigeon sur 5 concours, classement par 10 (prix complets), PIGEONNEAUX, soit 2 concours nationaux de **GRAND DEMI-FOND** (choix entre les 5 concours pour PIGEONNEAUX)

Seront pris en considération :

- le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR).
- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR)

2 concours de **PETIT DEMI-FOND**

Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) NE seront PAS pris en considération

1 concours de **VITESSE**

Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs

UNIQUEMENT les résultats des pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus des vieux, des yearlings et des pigeonneaux NE seront PAS pris en considérations .

30 lauréats seront classés dans chacun de ces championnats sauf pour le championnat national As-Pigeon Grand Fond Vieux, Grand Fond Yearlings & Ligne du Rhône vieux pigeons dans lequel 15 lauréats seront classés

III. DISPOSITION SPECIALE relative aux différents championnats.

Pour les championnats de vitesse et de petit demi-fond, uniquement des résultats de 1 société pour la vitesse et 1 société pour le petit demi-fond peuvent être utilisés. Tous les résultats sont ceux du concours principal ou d'un doublage mais toujours le même c.-à-d. toujours le concours principal ou toujours le même doublage (1 numéro de résultat).

Exception:

- si des concours provinciaux sont utilisés pour le championnat national de petit demi-fond, un deuxième numéro de société et un deuxième numéro de résultat sont autorisés.
- l'amateur dont la société ferme définitivement pendant la saison sportive en cours et se voit contraint d'obligatoirement changer de société pour engager les concours de vitesse et de petit demi-fond est autorisé à utiliser un deuxième numéro de société et à utiliser un deuxième numéro de résultat.
- pour les amateurs n'ayant pas la possibilité de jouer la petite et la grande vitesse dans une seule et même société, les résultats de 1 société pour la petite vitesse et de 1 société pour la grande vitesse seront pris en compte, à condition que les critères mentionnés ci-dessus concernant les résultats à utiliser soient respectés.
- pour les amateurs engageant dans une société jouant en entente mais avec des engagements à tour de rôle entre les différentes sociétés, des résultats locaux pourront être utilisés de la société engageant à ce moment-là, à condition que les critères mentionnés ci-dessus concernant les résultats à utiliser soient respectés.

Pour tous les championnats 2024 reprenant des concours de vitesse et de petit demi-fond, les règles d'application pour cette catégorie (vitesse & petit demi-fond) sont d'application.

IV. DISPOSITIONS GENERALES

- Pour les concours nationaux et internationaux, dans ces championnats, les résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE WALLONNE (pour les 2 EPR wallonnes) seront pris en considération.
- Les résultats des concours interrégions (avec des groupements étrangers) ne peuvent entrer en ligne de compte pour les championnats nationaux organisés au sein de la RFCB.
- Seuls les amateurs qui ont introduit une liste au colombier 2024, qui ont signé, pour acceptation, les règlements RFCB et qui tombent sous l'application du règlement doping de la RFCB peuvent participer aux championnats nationaux.
- Seuls les concours AGREES peuvent être pris en considération.
- Les concours repris dans les différentes catégories pourront être modifiés, en cas de force majeure, par le Conseil d'Administration National.
- Les palmarès COMPLETS ainsi que les palmarès avec un minimum de prix remportés, comme repris sur le schéma ci-après, seront uniquement pris en considération.

	Nombre maximum de prix à remporter	Nombre minimum de prix à remporter
Général	13	9
1er et 2ème marqué		
Grand fond vieux	6	4
Grand fond yearlings	4	3
Ligne du Rhône vieux	6	4
Fond vieux	8	6
Fond yearlings	6	4
Grand demi-fond vieux et yearlings	10	7
Grand demi-fond pigeonneaux	6	4
Petit demi-fond vieux et yearlings	10	7
Petit demi-fond pigeonneaux	8	6
Vitesse vieux et yearlings	12	8
Vitesse pigeonneaux	12	8
Jeunesse	5	4
As-Pigeons		
Vitesse vieux	6	4
Vitesse yearlings	6	4
Vitesse pigeonneaux	6	4
Petit demi-fond vieux	5	4
Petit demi-fond yearlings	5	4
Petit demi-fond pigeonneaux	4	3
Grand demi-fond vieux	4	3
Grand demi-fond yearlings	4	3
Grand demi-fond pigeonneaux	3	2
Fond vieux	3	2
Ligne du Rhône vieux	3	2

Grand fond vieux	2	2
Grand fond yearlings	2	2
Fond yearlings	3	2
All Round vieux pigeons & yearlings	5	4
All Round pigeonneaux	5	4

V. REGLEMENTATION**1. Rappel de****a) l'article 89 du Règlement Sportif National**

Il est porté à la connaissance des amateurs que l'article 89 du Règlement Sportif National est d'application et que le délai accordé pour faire rectifier un numéro de bague qui aurait été renseigné de façon erronée sur le résultat d'un concours est celui mentionné au résultat concerné.

b) l'article 91 § 3 du Règlement Sportif National

Uniquement des résultats de concours ou de doublages qui sont demandés dans un programme-concours approuvé par une EP/EPR peuvent être pris en considération pour la justification de palmarès pour les championnats.

c) l'article 8 § 1 du Règlement Sportif National

Les concours (ou leur doublage) ne peuvent être envisagés qu'avec un minimum de 2 participants, ayant des numéros d'affiliation différents.

2. Mutations

L'article 112 du Règlement Sportif National est d'application pour tous les championnats.

3. Le Règlement Sportif National est intégralement d'application.

VI. CLASSEMENTS PROVISOIRES

Les classements provisoires (avec les tableaux récapitulatifs de tous les prix remportés par championnat et par amateur classé) seront publiés sur le site internet RFCB www.rfcb.be fin septembre/début octobre 2024.

Les amateurs/pigeons effectivement classés par championnat ainsi que 10 réserves par championnats seront publiés au résultat provisoire.

VII. CONTESTATIONS

Les contestations, réclamations et demandes d'informations relatives aux classements provisoires devront impérativement parvenir au siège de la RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE, dans un délai de 8 jours ouvrables après la publication sur le site RFCB.

Cette limite vaut également pour les envois par la poste, par fax, par e-mail,..... Tout document parvenant à la RFCB (Halle) après cette limite ne sera pas pris en considération.

VIII. LITIGES

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive et souveraine du CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL.

IX. CALCUL

Le coefficient sera calculé à 4 chiffres après la virgule. Le cinquième chiffre après la virgule déterminera l'arrondi.

formule de calcul :

$$\frac{(\text{place du 1er marqué} + \text{place du 2ème marqué}) \times 100}{\text{le nombre de pigeons participants}}$$

X. REMISES DE PRIX JOURNEES NATIONALES

L'amateur doit retirer **personnellement** son prix lors des Journées Nationales, faute de quoi il perd tout droit à son prix.

Les cas exceptionnels feront l'objet d'une enquête ultérieure par le CAN, après demande **écrite** de l'amateur endéans les 8 jours ouvrables suivant la remise des prix.

RÉSERVÉ UNIQUEMENT À NOS JEUNES MEMBRES ET À NOS DÉBUTANTS

LE CRITÉRIUM NATIONAL CLUBS DES JEUNES 2024

Organisé pour la 1ère fois en 1995, à l'initiative des CLUBS DE JEUNES des entités provinciales, ce CRITERIUM est ouvert à **TOUS les jeunes amateurs du pays ainsi qu'aux débutants.**

Critères

- ✓ Être membre de la RFCB
- ✓ Être en règle avec les règlements de la RFCB
- ✓ Catégories d'âge (âge au 31/12/2024) :

1. Membres jouant seuls ou membres en tandem, tridem,

- de 6 à 21 ans compris

Pour cette catégorie d'âge, chaque membre du tandem, tridem, ... doivent entrer dans cette catégorie d'âge.

2. Membres jouant seuls ou membres en tandem, tridem,

- de 22 à 35 ans compris et pour lesquels le membre jouant seul ou tous les membres du tandem/tridem sont affiliés à la FCB depuis maximum 5 ans (1ère liste au colombier au plus tôt en 2020)

Pour cette catégorie d'âge, chaque membre du tandem, tridem,.... doivent entrer dans cette catégorie d'âge.

3.

- Débutants supérieurs à 35 ans (affiliés au maximum 5 ans – 1ère liste au colombier au plus tôt en 2020). Ce débutant ne peut pas avoir été affilié dans le passé à la RFCB.

Ou

- Membres jouant en tandem, tridem,... dont un des membres du tandem, tridem,... ne répond pas aux exigences prévues aux points 1 et/ou 2 et pour lesquels le membre jouant seul ou tous les membres du tandem/tridem sont affiliés à la FCB depuis maximum 5 ans (1ère liste au colombier au plus tôt en 2020)

✓ sera disputé avec les deux premiers marqués (vieux pigeons, yearlings ou pigeonneaux) (1+2), classement par 4 (prix complets) sur 3 concours au choix entre des concours à partir de la petite vitesse jusqu'au grand fond à partir du 6 avril 2024 jusqu'au et y compris le week-end du 24 & 25/08/2024

- **Vieux**: les résultats suivants pourront être utilisés
 - vieux pigeons
 - résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble
- **Yearlings** : les résultats suivants pourront être utilisés
 - yearlings
 - résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble
- des résultats locaux des ententes jusqu'aux résultats nationaux (pas de résultats internationaux) pourront être utilisés

- ▶ pas de nombre minimum de pigeons ou d'amateurs participant par concours
- ▶ uniquement sur des concours organisés le week-end (les jours fériés ne sont pas pris en considération)
- ▶ un seul concours par week-end
- ▶ Le calcul du coefficient se fait à 4 chiffres après la virgule, sans arrondi.

- ▶ 10 lauréats par catégorie seront classés (les trois premiers reçoivent un trophée et les classés suivants par catégorie reçoivent un souvenir)
- ▶ Communication du résultat complet lors des JOURNEES NATIONALES 2024 à Mons.

Par analogie avec les championnats nationaux, ce critérium des jeunes sera calculé automatiquement en 2024. Chaque amateur ne peut être classé qu'une seule fois.

**Doublage national gratuit
POUR LES JEUNES et POUR LES DEBUTANTS
sur le concours de BOURGES du 10 août 2024
Fondé par le groupe de travail du Club des Jeunes – Anvers**

A l'instar de l'ENTENTE BELGE, il y aura à nouveau, cette année un **DOUBLAGE NATIONAL GRATUIT** pour les jeunes amateurs de moins de 35 ans (année de naissance 1989) et pour les débutants (membre depuis maximum 5 ans) pour toute la **BELGIQUE** avec la RFCB comme organisateur.

Qui peut participer ?

- Chaque colombophile jouant de manière autonome, en règle avec la RFCB, âgé de moins de 35 ans (année de naissance 1989) peut participer sans frais.
- Les jeunes tandems, tridems, ... qui remplissent toutes les conditions d'âge peuvent également participer.
- Chaque débutant, affilié depuis 2020 au plus tôt.

Le doublage national est applicable uniquement pour le concours des **pigeonneaux**. Le concours par zone ne sera pas pris en considération. Le poulage n'est pas autorisé pour ce doublage.

Comment participer ?

Les bureaux d'enlogement recevront des listes d'inscription de la RFCB. **L'amateur, désirant participer à ce doublage doit donc le signaler au responsable du bureau d'enlogement lors de l'enlogement.**

Ces listes d'inscription doivent être envoyées à la :
RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52 – 54 – 1500 Halle
(nationale@rfcb.be).

Pour le reste, les instructions de l'organisateur national sont d'application.

Chaque participant, répondant aux conditions, recevra **GRATUITEMENT** un résultat de la RFCB.

Les prix :

Par EP : 1 trophée au 1er premier marqué
4 trophées supplémentaires pour les quatre premiers-marqués suivants.

Prix d'honneur : 1 trophée offert par la RFCB

Les gagnants seront avertis et invités personnellement à la **distribution des prix qui aura lieu lors des Journées Nationales de la RFCB le 16 novembre 2024.**

JEUNESSE - résultats concours nationaux pigeonneaux

En collaboration avec les clubs des jeunes, le comité national jeunesse et la commission de promotion nationale, un résultat automatique sera établi par la RFCB.

Qui est classé?

- Tous les colombophiles affiliés à la RFCB à partir de 6 ans jusqu'à et y compris 35 ans (âge au 31.12.2024)
- les amateurs affiliés qui jouent seuls mais aussi des tandems, tridems, ... dont tous les membres remplissent la limite d'âge

sur les concours nationaux à pigeonneaux suivants:
Bourges III du 10/08/2024 – Vierzon du 17/08/2024 – Argenton IV

du 24/08/2024 – La Souterraine II du 07/09/2024 – Châteauroux du 14/09/2024.

Seul un résultat national sera établi.

25 lauréats seront honorés (5 lauréats sur 5 concours nationaux pour pigeonneaux) lors des journées nationales 2024 à Mons.

Les amateurs, ne souhaitant pas être classés dans ces résultats, peuvent se désinscrire et cela avant la date du résultat définitif en question.

ARTICLE 1

I.
La détection des substances énumérées à l'article 2 dans l'organisme du pigeon voyageur qui participe ou est préparé à participer à la compétition sportive ou à un entraînement est considérée comme une pratique de dopage et fera l'objet d'une répression conformément à l'article 10.I du présent règlement.

La détection des substances énumérées à l'article 2 dans l'eau de boisson des pigeons et dans les aliments dans le but d'influencer les prestations du pigeon voyageur qui participe ou est préparé à participer à la compétition sportive ou à un entraînement est considérée comme une pratique de dopage et fera également l'objet d'une répression conformément à l'article 10.I du présent règlement.

L'amateur est responsable des produits qu'il donne à ses pigeons.

II.
Le refus et/ou l'impossibilité de procéder au prélèvement d'un échantillon par le propriétaire ou son préposé sera (seront) également considéré(e) (s) comme une infraction au présent règlement et réprimé(e)(s) conformément à l'article 10.II du présent règlement.

III.
Le propriétaire des pigeons est responsable des agissements de son préposé et pourra dès lors faire (également) l'objet d'une répression en cas d'infraction à l'article 1.I ou 1.II commise par son préposé.

IV.
Les auteurs, coauteurs et complices (étant entendu qu'il est fait référence pour la définition de ces notions aux articles 66 et 67 du Code pénal) seront sanctionnés conformément à l'article 10 du présent règlement.

ARTICLE 2

Les substances suivantes sont interdites :

1. corticostéroïdes
2. bronchodilatateurs, en ce compris les β -agonistes
3. stéroïdes anabolisants
4. anti-inflammatoires non stéroïdiens
5. analgésiques narcotiques
6. analgésiques
7. substances qui influencent le système nerveux, en ce compris la caféine
8. hormones synthétiques et stimulateurs de croissance
9. mucolytiques
10. Les produits susceptibles de modifier la concentration endogène et exogène de substances dans les fientes/les plumes/le sang et ayant pour but de porter atteinte à l'intégrité de l'échantillon (par exemple, mais sans s'y limiter, les diurétiques).

Pour ces substances, une distinction est établie entre :

1.
Les substances qui ne sont pas endogènes pour un pigeon voyageur et qui ne peuvent pas être détectées dans l'organisme d'un pigeon voyageur à la suite d'une contamination de l'alimentation.

Ces substances sont, en tout temps, interdites, indépendamment de la concentration dans laquelle elles sont détectées dans l'organisme d'un pigeon voyageur, visé à l'article 1.I.

2.
Les substances qui sont endogènes pour un pigeon voyageur ou qui peuvent être détectées dans l'organisme d'un pigeon voyageur à la suite d'une contamination de l'alimentation.

Ces substances sont uniquement interdites si elles sont détectées dans l'organisme d'un pigeon voyageur visé à l'article 1.I dans des quantités qui indiquent que ces substances ont été administrées (et donc pas dans des quantités pouvant être endogènes ou résulter d'une contamination de l'alimentation).

ARTICLE 3

Les instances compétentes de la RFCB sont autorisées à procéder, à tout moment et en tout lieu, au prélèvement d'échantillons à partir notamment des fientes et/ou des plumes et/ou du sang des pigeons voyageurs de ses membres, en vue d'analyser la présence de substances interdites. À cet effet, tous les pigeons ayant participé à un concours doivent demeurer au colombier de l'amateur à disposition pour contrôle par la RFCB ou par l'organisateur
A/ de la vitesse jusques et y compris les concours de fond : durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du concours auquel ils ont participé. Ce délai de 5 jours calendrier n'est pas d'application si l'amateur peut prouver que le(s) pigeon(s) a (ont) participé à un concours officiel reconnu par la RFCB.
B/ pour les concours de grand fond : durant minimum 5 jours calendrier après la clôture du concours auquel ils ont participé. Les mêmes pigeons ne peuvent pas participer à 2 concours de grand fond consécutifs.
À défaut de respect, le pigeon sera déclassé.

Des échantillons peuvent également être prélevés de l'eau de boisson administrée aux pigeons. Ce prélèvement d'échantillons sera effectué par les personnes compétentes mandatées par la RFCB.

En prévision d'un éventuel prélèvement d'échantillons en l'absence du propriétaire, ou en cas d'empêchement de sa part, le propriétaire est tenu d'indiquer sur sa liste au colombier les coordonnées (en ce compris le numéro de téléphone) de la personne à contacter, résidant dans la même commune ou dans une commune limitrophe (comme prévu sur la liste au colombier).

L'absence des données susmentionnées sur la liste au colombier constitue une infraction au présent règlement et sera réprimée conformément à l'article 10.II du présent règlement.

ARTICLE 4

À l'égard des sociétés colombophiles, les instances compétentes de la RFCB sont habilitées à prendre toutes les mesures utiles en vue de retenir – à titre conservatoire – les prix remportés par les colombophiles dont les pigeons font l'objet d'un contrôle sur les substances prohibées.

ARTICLE 5

Le prélèvement des échantillons s'effectue en présence de la personne au nom de laquelle la liste au colombier est établie ou de son préposé. Il en est clairement fait mention sur le procès-verbal du prélèvement d'échantillons.

Chaque échantillon prélevé devra être réparti entre deux récipients. Un récipient A destiné à la première analyse et un récipient B destiné à l'éventuelle analyse contradictoire.

Les deux récipients sont scellés de manière inviolable et identifiable en présence du membre affilié ou de son préposé.

Le récipient B, scellé de manière inviolable et identifiable, destiné à l'analyse contradictoire, sera tenu à disposition par le laboratoire jusqu'à l'échéance de la période prévue pour la demande d'analyse contradictoire.

ARTICLE 6

L'analyse des échantillons prélevés sera effectuée par un laboratoire agréé par la RFCB.

La liste des laboratoires agréés par la RFCB pour la lutte contre le dopage est publiée sur le site Internet de la RFCB et dans le bulletin national.

RÈGLEMENT POUR LA RÉPRESSION DE L'ADMINISTRATION DE PRODUITS PROHIBÉS AUX PIGEONS VOYAGEURS

Pour l'analyse contradictoire, il ne peut être fait appel qu'au laboratoire agréé où l'analyse positive a été constatée.

ARTICLE 7

I.
Le résultat de l'analyse du laboratoire est adressé confidentiellement au responsable du dopage de la RFCB.

Le responsable du dopage de la RFCB en informe le propriétaire ou son préposé.

En cas de résultat positif, l'envoi se fera par lettre recommandée.

II.
Dans les 10 jours ouvrables (prescrits sous peine de nullité) qui suivent l'envoi de la notification, le propriétaire ou son préposé peut introduire, par lettre recommandée, une demande d'analyse contradictoire au responsable du dopage de la RFCB. Le demandeur de l'analyse contradictoire payera à la RFCB le montant dû, mentionné dans la notification.

La RFCB enverra son propre expert pour suivre les opérations du contre-expert après cette expertise, et ce aux frais de l'amateur concerné dans la mesure où il sera reconnu coupable par la commission disciplinaire doping d'avoir enfreint le présent règlement.

Lorsque le propriétaire ou son préposé n'a pas introduit de demande d'analyse contradictoire dans le délai de 10 jours, le résultat de la première analyse sera considéré comme définitif et le responsable du dopage de la RFCB agira conformément à l'article 10.IV.

Le résultat de l'éventuelle analyse contradictoire sera communiqué par le laboratoire sous la forme d'un rapport adressé par courrier recommandé au propriétaire ou à son préposé. Une copie en sera envoyée par le laboratoire au responsable du dopage de la RFCB.

En cas d'analyse contradictoire positive, le responsable du dopage de la RFCB respectera la procédure prévue à l'article 9.IV.

III.
Dès la notification d'un résultat positif, comme prévu à l'article 7.I., le colombophile visé ne pourra procéder à aucune cession à titre onéreux ou gratuit de tout ou partie de ses pigeons.

Dès la notification d'un résultat positif, tout classement dans un championnat et toute perception de prix y afférents dans le chef du colombophile concerné seront suspendus.

En cas d'analyse contradictoire négative, cette interdiction cessera de plein droit d'exister.

L'interdiction de cession cesse également de plein droit d'exister lorsque la suspension imposée en vertu du présent règlement prend fin.

IV.
Après :
-un résultat positif de la première analyse, contre lequel aucune contre-analyse n'a été demandée par le propriétaire ou son préposé dans le délai imparti
ou
-un résultat positif de la deuxième analyse,
le membre concerné sera temporairement suspendu dans l'attente d'une décision de la commission disciplinaire doping et ne sera donc plus autorisé à participer aux concours au sens le plus large du terme.

ARTICLE 8

Tout traitement médical de l'effectif des pigeons ou d'une partie de celui-ci doit être notifié aux contrôleurs avant le début du contrôle étayé avant le contrôle à l'aide d'un certificat médical délivré par le vétérinaire traitant, à joindre au procès-verbal de prélèvement d'échantillons.

Un traitement médical à l'aide des substances visées à l'art. 2 ne peut être administré aux pigeons qui participent à des concours et/ou entraînements, et ne peut dès lors être invoqué comme justification en cas de résultat positif. Le colombophile est personnellement responsable des produits administrés à ses pigeons. Les pigeons faisant l'objet d'un suivi médical ne peuvent se trouver aux colombiers de jeu.

ARTICLE 9

I.
Le dossier sera, en cas d'analyse positive, transféré anonymement par le responsable du dopage de la RFCB à la commission consultative scientifique (en abrégé CCS) mise en place au sein de la RFCB.

II.
Cette commission est composée, outre le responsable du dopage de la RFCB qui siègera uniquement en qualité de secrétaire rapporteur, de vétérinaires et/ou titulaires d'un diplôme supérieur en médecine vétérinaire nommés par le Conseil d'Administration National (CAN) pour une période de 2 ans, renouvelable tacitement pour 2 ans.

Une incompatibilité existe entre être membre du Conseil d'Administration National de la RFCB et de la CCS.

III.
Afin de constituer une base de données utile à l'amélioration des contrôles anti-dopage au sein de la RFCB, la CCS examinera également anonymement les rapports d'analyse des contrôles négatifs établis par le laboratoire désigné par la RFCB.

La CCS pourra également formuler des recommandations et suggérer des adaptations au présent règlement doping. Le Conseil d'Administration National examinera ces recommandations et propositions et les présentera à l'Assemblée Générale Nationale d'octobre.

La CCS pourra se voir confier par le Conseil d'Administration National tout mission visant à l'amélioration de la lutte contre le dopage du pigeon voyageur.

IV.
En cas de résultat définitivement positif du contrôle de dopage, le responsable du dopage de la RFCB informera le membre concerné du contrôle positif par le biais d'un courrier recommandé dans lequel il sera précisé que le membre concerné a la possibilité de faire part (également par courrier recommandé adressé au responsable du dopage de la RFCB) de ses arguments à la CCS dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi du courrier recommandé susmentionné.

À défaut de réponse dans le délai imparti, le membre concerné sera réputé avoir renoncé à ce droit, de sorte que la CCS poursuivra (anonymement) ses activités sans que le membre concerné ne soit présent.

Le responsable du dopage de la RFCB anonymisera ces remarques et les transmettra à la CCS.

La CCS transmettra ses conclusions provisoires au responsable du dopage de la RFCB, qui les fera parvenir au membre concerné, après quoi le membre concerné disposera d'un délai de 10 jours pour faire part de ses remarques par écrit au responsable du dopage de la RFCB, par le biais d'un courrier recommandé. Le responsable du dopage de la RFCB anonymisera ces remarques et les transmettra à la CCS.

Au terme de ce délai de 10 jours, la CCS rédigera ses conclusions définitives.

V.
La CCS se réunit en toute indépendance en vue d'étudier les rapports des analyses positives et afin de communiquer une évaluation scientifique des résultats d'analyse au Conseil d'Administration National.

Dans son analyse scientifique, la CCS abordera en tout état de cause les éléments suivants :

- les résultats des mesures effectuées par le laboratoire agréé ;
- le niveau des concentrations détectées (pour les substances retenues à l'article 2).

VI.

Cette évaluation scientifique devra toujours être prononcée à l'unanimité des membres présents ou en conférence de la CCS.

Cette évaluation scientifique de la CCS sera ajoutée au dossier concerné et pourra ainsi être consultée par toutes les parties impliquées dans le litige.

VII.

Le membre concerné de la RFCB sera, lors d'une analyse définitivement positive et à l'issue de la procédure de consultation de la CCS, convoqué par devant la commission disciplinaire doping, comme prévu par le règlement de procédure.

ARTICLE 10 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

I. INFRACTION À L'ARTICLE 1.1

A. SUSPENSION – EXCLUSION

1. Le membre concerné sera puni d'une suspension de minimum 24 et maximum 36 mois lors d'une première infraction au présent règlement retenue par la commission disciplinaire doping.

Cette suspension ne peut être imposée conditionnellement en tout ou partie.

2. Lors de chaque récidive, dans le chef du colombophile concerné, d'une infraction constatée au présent règlement, ce dernier fera l'objet d'une suspension de minimum 60 mois voire d'une exclusion complète.

Concernant le délai des suspensions, la date de départ sera le début de la suspension provisoire telle que visée à l'article 7.IV.

3. La suspension prononcée contre un colombophile disqualifie non seulement sa personne, mais aussi ses pigeons, son colombier et les lieux dont il a l'usage.

La mesure de suspension implique dès lors également qu'il est interdit au colombophile de laisser d'autres colombophiles utiliser ses pigeons, son colombier et les lieux dont il a l'usage.

B. AMENDE

Toute condamnation sur la base du présent règlement peut s'assortir du paiement d'une amende oscillant entre 2.500 € et 250.000 €.

C. RADIATION

Toute condamnation sur la base du présent règlement conduit, dans le chef du colombophile concerné, de plein droit à la radiation de tous les championnats remportés par le colombophile suspendu pendant la saison durant laquelle l'infraction a été constatée.

Toute condamnation sur la base du présent règlement se double de jure d'une interdiction, pour le membre concerné, de participer à tous les événements – au sens le plus large du terme – organisés par la RFCB.

D. FRAIS D'EXPERTISE

La suspension mentionnée sous les points 1. et 2. ne peut prendre fin tant que la décision du Conseil d'Administration National relative au paiement des frais d'expertise et à l'éventuel paiement de l'amende imposée n'a pas été exécutée intégralement.

II. INFRACTION À L'ARTICLE 1.2

Le refus et/ou l'impossibilité de procéder au prélèvement d'un échantillon par le propriétaire ou son préposé sera (seront) frappé(e)(s) des sanctions suivantes :

- une suspension de minimum 3 mois à maximum 36 mois

et/ou

- une amende de maximum 2.500 €

moynnant le respect des règles visées aux 4 derniers paragraphes de l'article 9.VII du présent règlement.

ARTICLE 11

Pour toute contestation concernant une sanction disciplinaire prononcée sur la base du présent règlement, et ce même dans le cadre d'une procédure en référé, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Une action en référé doit, sous peine d'irrecevabilité, être intentée à ce sujet dans les deux semaines de la notification de la décision de la commission disciplinaire doping.

Une action au fond doit, sous peine d'irrecevabilité, être intentée à ce sujet dans le mois de la notification de la décision de la commission disciplinaire doping.



VANHEE

PRODUCTS WERVIK (B)



-10% réduction sur le webshop avec code **VANHEE100** - valable jusqu'au 30/04/2024

 <p>30 ml</p> <p>Van-Ogentroost 4000</p> <p>Gouttes oculaires et nasales. 30ml !</p>	 <p>500 g</p> <p>Vanergy 1300+</p> <p>Développement musculaire et énergie. Améliore la condition et augmentation de l'endurance.</p>	 <p>150 p</p> <p>Victory Power Pills 3000+</p> <p>Pilules énergétiques, amélioration de l'endurance, influence positive sur la fertilité.</p>
--	---	---

La gamme complète est disponible chez **pharmacie, Vanrobaeys** et revendeurs,
De Groene Luifel (www.degroeneluifel.nl). Plus d'infos et webshop **www.vanhee.be**



RÈGLEMENT DE PROCÉDURE DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE EN MATIÈRE DE DOPAGE

Titre 1er. Dispositions générales

Article 1er. La Commission disciplinaire en matière de dopage.

La Commission disciplinaire en matière de dopage a été instituée au sein de l'ASBL ROYALE FÉDÉRATION COLOMBOPHILE BELGE (ci-après dénommée « la RFCB ») en tant qu'instance disciplinaire en matière de dopage, et est chargée de l'application du Règlement pour la répression de l'administration de produits prohibés aux pigeons voyageurs, connu sous la dénomination « Règlement doping ».

Article 2. Composition de la Commission disciplinaire en matière de dopage.

La Commission disciplinaire en matière de dopage est composée de deux chambres :

- la chambre disciplinaire en matière de dopage, composée d'une section francophone et d'une section néerlandophone ;
- la chambre disciplinaire d'appel en matière de dopage, composée d'une section francophone et d'une section néerlandophone.

Chaque chambre, que ce soit en première instance ou en appel, est composée par 1 président.

Article 3. Conditions de nomination.

Les juges remplissent les conditions suivantes en termes de formation :
Être titulaire d'au moins un master en droit et disposer d'un état de service dans leur sphère professionnelle.

Article 4. Déclaration d'indépendance et d'impartialité

Les présidents de la Commission disciplinaire en matière de dopage signent chaque année une déclaration d'indépendance et d'impartialité.

Article 5. Élection de domicile du président de la Commission disciplinaire en matière de dopage

Le président de la Commission disciplinaire en matière de dopage fait, en vue de l'exercice de ses tâches, élection de domicile au siège de la RFCB qui est établi à 1500 HAL, Gaasbeeksesteenweg 52-54.

Article 6. Le greffe

Le greffe de la Commission disciplinaire en matière de dopage est établi au secrétariat de la RFCB à 1500 HAL, Gaasbeeksesteenweg 52-54, et est composé d'un employé désigné à cette fin par la RFCB.

Le greffe conserve les procès-verbaux, les registres et tous les autres actes de la Commission disciplinaire en matière de dopage et s'occupe de convoquer les parties et de notifier les décisions à qui de droit.

Toute communication adressée à l'amateur ou à toute autre personne sera envoyée à l'adresse figurant sur la liste au colombier de l'amateur ou à l'adresse e-mail que l'amateur aura spécifiée.

Titre 2. La chambre disciplinaire en matière de dopage

Article 7. Compétences.

La chambre disciplinaire en matière de dopage est compétente pour l'exercice du droit à l'audience et l'instruction sur le fond, à savoir l'organisation d'une audience et la prise d'une décision quant aux conséquences d'éventuelles pratiques de dopage commises par les amateurs ou par d'autres personnes.

Procédure

Section 1re : Dispositions générales

Article 8. Introduction d'une instance

Une affaire est portée en première instance devant la chambre disciplinaire par le responsable du dopage de la RFCB.

Ce responsable du dopage transmet au greffe un dossier disciplinaire complet. Le dossier disciplinaire comporte au moins les éléments suivants :

- 1° le nom, le prénom et les coordonnées de l'amateur ou de l'autre personne concernée ;
- 2° la nature de l'infraction présumée ;
- 3° les dispositions réglementaires enfreintes ;
- 4° les données concrètes et preuves étayant l'infraction présumée ;
- 5° toutes les pièces qui ont été transmises par l'amateur ou par l'autre personne concernée dans le cadre de la procédure ayant précédé la transmission du dossier au greffe ;
- 6° toute décision antérieure à l'introduction de l'instance et pertinente pour l'instruction du dossier disciplinaire.

Article 9. Notifications

Toute notification ou communication à l'amateur ou à toute autre personne concernée peut être envoyée valablement à l'adresse que la RFCB a enregistrée dans le dossier en tant qu'adresse de contact de l'amateur ou de l'autre personne concernée.

Si l'infraction présumée a été commise par un mineur d'âge ou par une personne ne disposant pas de la capacité juridique requise, chaque notification sera également envoyée aux parents, au tuteur ou au représentant légal de l'amateur ou de l'autre personne concernée.

Article 10. Modalités de notification

Sauf s'il en a explicitement été convenu autrement, les dispositions suivantes s'appliquent à l'envoi de la correspondance dans le dossier disciplinaire porté devant la chambre disciplinaire :

- 1° toute la correspondance émanant de ou adressée à l'amateur ou l'autre personne concernée est envoyée par courrier recommandé ;
- 2° l'amateur ou l'autre personne concernée peut choisir de recevoir toute la communication par la voie électronique à l'adresse e-mail de son choix, et donc renoncer à l'envoi par courrier recommandé. Dans ce cas, l'envoi électronique est réputé répondre aux exigences imposées en matière de notification et avoir été reçu le lendemain de l'envoi ;
- 3° toute notification aux parties autres que l'amateur ou l'autre personne concernée se fera par envoi électronique ou par courrier ordinaire.

Article 11. Droit d'accès et droit à l'obtention d'une copie

Chaque partie a le droit d'accéder à l'entièreté du dossier et d'en obtenir une copie. La communication d'une copie électronique est gratuite. Des frais à régler préalablement à la réception sont par contre imputés pour la délivrance d'une copie sur un support physique. Les frais de l'envoi d'une copie par la poste sont à la charge du destinataire.

Section 2. Procédure avec audience pour l'instruction sur le fond des pratiques de dopage

Article 12

À la réception du dossier, le greffier fixe en concertation avec le président de la Commission disciplinaire en matière de dopage une date pour l'instruction de l'affaire.

Chaque juge confirme lors de la désignation au sein de la chambre disciplinaire la validité de la déclaration générale d'indépendance et d'impartialité ainsi que l'absence de faits ou circonstances susceptibles d'affecter l'indépendance et l'impartialité.

Article 13. Notification et convocation des parties

Le greffe convoque par courrier recommandé l'amateur ou l'autre personne concernée aux fins de comparaître devant la chambre disciplinaire en matière de dopage.

La convocation fait mention du jour, de l'heure et du lieu de l'audience.

Si l'amateur ou l'autre personne concernée est un mineur d'âge ou ne dispose pas de la capacité juridique requise mais a au moins quinze ans, il (elle) sera convoqué(e) avec ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde.

Si le mineur d'âge n'a pas encore quinze ans, ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde seront convoqué(e)s mais le mineur d'âge lui-même sera informé du jour, de l'heure et du lieu de l'audience et aura le droit d'être entendu à sa demande.

La convocation et la notification font en outre mention du lieu et des infrastructures où l'amateur ou l'autre personne concernée, son avocat, son conseiller médical ou, le cas échéant, ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde peuvent consulter le dossier et en obtenir à leurs propres frais une copie conformément au présent règlement.

Il doit s'écouler au moins quatorze jours civils entre la date de la convocation ou de la notification et l'audience.

Le responsable du dopage de la RFCB est également informé par e-mail et en temps utile de la date de l'audience.

Article 14. Instruction à l'audience

L'amateur ou l'autre personne concernée ou, le cas échéant, ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde ont le droit :

- 1° de se faire assister par un avocat et/ou un médecin ou un expert scientifique compétent de leur choix,
- 2 de se faire représenter par un avocat de leur choix,
- 3° de se faire assister par un interprète juré s'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue néerlandaise.

L'instruction à l'audience se déroule en néerlandais ou en français.

Toute partie qui s'exprimera dans une autre langue que le néerlandais ou français devra le cas échéant supporter les frais du traducteur ou de l'interprète.

Article 15. Caractère contradictoire

L'instruction est contradictoire.

Si l'amateur ou l'autre personne concernée ou, le cas échéant, ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde ne comparaissent pas à la date, à l'heure et au lieu fixés dans la convocation, l'affaire sera instruite par défaut mais le jugement sera réputé avoir été rendu contradictoirement.

La chambre disciplinaire en matière de dopage peut, lorsqu'elle doute que la convocation soit parvenue à la personne concernée, ajourner l'instruction de l'affaire et ordonner au greffe de procéder à une nouvelle convocation.

Article 16. Publicité de l'audience

Les audiences de la chambre disciplinaire se déroulent à huis clos, à moins que l'amateur ou l'autre personne concernée et, si l'amateur ou l'autre personne concernée est un mineur d'âge ou ne dispose pas de la capacité juridique requise, ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde ou d'autres parties au dossier ne demandent une audience publique.

Si l'audience publique est demandée par des parties autres que l'amateur ou l'autre personne concernée, la publicité de l'audience ne pourra être autorisée qu'après que l'amateur ou l'autre personne concernée, et le cas échéant ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde, y auront consenti par écrit.

La chambre disciplinaire en matière de dopage peut refuser la publicité de l'audience si celle-ci met en péril l'ordre public et les bonnes mœurs.

La publicité peut être demandée par l'une des parties au plus tard au début de l'audience.

La chambre disciplinaire en matière de dopage statue sur la demande de publicité.

Cette décision n'est pas susceptible d'appel.

Article 17. Utilisation de moyens électroniques pour l'organisation de l'audience

L'utilisation de moyens électroniques pour l'organisation de l'audience et la présence à distance sont explicitement autorisées à condition que ces moyens électroniques soient adéquats et permettent un déroulement normal de l'audience compte tenu du droit à un procès équitable et impartial, et ne portent pas préjudice aux droits de la défense ni au principe du contradictoire.

Les modalités de la présence ou de l'audience seront le cas échéant explicitement actées, de même que les remarques formulées par les parties au

sujet du recours aux moyens électroniques.

Article 18. Déroulement des débats à l'audience

L'instruction à l'audience se déroule comme suit :

- 1° le président de la chambre disciplinaire s'assure de l'identité de l'amateur ou de l'autre personne concernée et expose le dossier ;
- 2° la prévention est lue ;
- 3° le responsable du dopage de la RFCB est entendu à sa demande ;
- 4° l'amateur ou l'autre personne concernée ou, le cas échéant, ses parents, ses tuteurs ou les personnes qui l'ont sous leur garde, l'avocat et/ou le médecin ou l'expert scientifique qui l'assiste(nt) ou les assiste(nt), sont entendus dans leurs moyens de défense ; ils ont le dernier mot dans les débats ;
- 5° le président de la chambre disciplinaire clôt les débats.

La chambre disciplinaire en matière de dopage peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une partie, ordonner toutes les mesures d'instruction nécessaires et utiles, dont l'audition de témoins, la désignation d'experts et l'imposition à l'amateur ou à l'autre personne concernée de l'obligation de comparaître en personne.

Le délibéré de la chambre disciplinaire, qui se déroule en l'absence des parties et du greffier, est secret.

Article 19. Décision et verdict

Un verdict de la chambre disciplinaire est motivé et comporte au moins les éléments suivants :

- 1° la base légale ou réglementaire et les règles applicables ;
- 2° une description des faits ;
- 3° les pratiques de dopage constituant la prévention ;
- 4° les fondements concrets qui prouvent que les éléments constitutifs de la pratique de dopage en question sont réunis ;
- 5° les conséquences de la pratique de dopage avec référence aux dispositions applicables en matière de sanctions ;
- 6° les possibilités et le délai dont dispose l'amateur ou l'autre personne concernée pour faire appel de la décision.

Si la pratique de dopage a trait à un résultat d'analyse positif, la décision visée au premier alinéa comportera également les éléments suivants :

- 1° la date du prélèvement des échantillons ;
- 2° le type d'échantillons prélevés ;
- 3° les substances prohibées détectées ;
- 4° le laboratoire de contrôle qui a effectué l'analyse ;
- 5° le cas échéant la demande et les résultats de la contre-analyse.

Article 20. Notification de la décision

Une copie de la décision motivée est envoyée par courrier recommandé à l'amateur ou à l'autre personne concernée et, le cas échéant, à ses parents, à ses tuteurs ou aux personnes qui l'ont sous leur garde.

La décision est également notifiée par e-mail au responsable du dopage de la RFCB.

Article 21. Caractère exécutoire par provision

Toute décision de la chambre disciplinaire entre en vigueur immédiatement après avoir été prononcée.

Elle est exécutoire par provision nonobstant tout recours.

Le caractère exécutoire ne peut être suspendu que par décision de la chambre disciplinaire d'appel en matière de dopage, rendue dans le cadre d'une procédure en appel intentée valablement.

Titre 3. Chambre disciplinaire d'appel en matière de dopage

Article 22. Décisions susceptibles d'appel

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la chambre disciplinaire d'appel en matière de dopage.

Les décisions de la chambre disciplinaire en matière de dopage qui ne sont pas des décisions finales sont considérées comme des décisions

RÈGLEMENT DE PROCÉDURE DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE EN MATIÈRE DE DOPAGE

incidentelles n'ayant pas trait au fond de l'affaire et ne sont pas distinctement susceptibles d'appel, à l'exception des décisions interlocutoires ayant trait à la suspension provisoire.

Article 23. Portée de l'appel – Absence d'effet suspensif

La portée d'un appel ne se limite pas aux éléments ni à la portée inclus(e) dans la décision initiale, mais s'étend à tous les éléments pertinents dans le cadre du dossier.

Chaque partie ayant le droit de faire appel de la décision peut apporter des preuves, présenter des arguments et introduire des demandes n'ayant pas été soulevés en première instance, à condition que ces preuves, arguments ou demandes découlent de la même action ou de l'ensemble de faits ou de circonstances soulevés lors de l'instruction en première instance.

Un appel contre une décision relevant du présent règlement ne suspend pas l'exécution de la décision, à moins que l'instance d'appel n'ordonne explicitement la suspension.

Article 24. Délais d'appel

Pour être recevable, un appel doit être interjeté dans un délai de 14 jours à compter de la notification de la décision dont il est fait appel.

Ce délai a été prescrit à peine de déchéance.

À peine de déchéance, la requête d'appel doit être envoyée par courrier recommandé à :

« RFCB

Commission disciplinaire en matière de dopage

Chambre disciplinaire d'appel

Gaasbeeksesteenweg 52-54

1500 HAL ».

La date de la remise de l'envoi aux services postaux tient lieu de date d'expédition.

Article 25. Exigences de forme pour la requête

La requête est datée et signée et fait au moins explicitement mention, sous peine de nullité :

1° du libellé « Requête d'appel » ;

2° du nom, du prénom et du domicile du requérant ;

3° de la décision dont il est fait appel ;

4° d'un bref exposé des griefs et des moyens ;

5° le cas échéant, du nom de l'avocat ou du représentant de l'amateur.

Article 26. Procédure d'audience.

La procédure d'audience devant la chambre disciplinaire d'appel en matière de dopage débutera dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la requête. Ce délai est un délai d'ordre qui n'a pas été prescrit à peine de déchéance.

La procédure se déroule selon les règles du présent règlement, qui s'appliquent par analogie à la procédure devant la chambre disciplinaire d'appel en matière de dopage.

Article 27. Composition de la chambre disciplinaire d'appel en matière de dopage

Les règles procédurales contenues dans le présent règlement s'appliquent mutatis mutandis à la procédure d'appel visée par la présente section.

Titre 4. Dispositions additionnelles

Article 28. Dispositions financières

Les frais de la procédure disciplinaire devant la Commission disciplinaire en matière de dopage se composent tant en première instance qu'en appel des frais administratifs de la procédure menée et du contrôle de dopage.

Ces frais sont établis par le responsable du dopage de la RFCB.

La chambre qui prend la décision décide qui supportera les frais.

Article 29. Prolongation automatique des délais si leur expiration coïncide avec un week-end ou un jour férié

Dans le présent règlement, le terme « jours » désigne des jours civils. Si un délai expire en principe un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, il sera prolongé de manière à n'expirer que le jour ouvrable suivant. Les samedis, dimanches et jours fériés légaux ne sont pas considérés comme des jours ouvrables.

Article 30. Assimilation de la communication électronique

Toute communication visée dans le présent règlement de procédure peut se faire de manière équivalente par la voie électronique. Un envoi recommandé peut également revêtir une forme électronique, pour autant que les dispositions légales en matière d'envois recommandés électroniques aient été respectées.

DOPING

Laboratoires reconnus par la RFCB – Saison 2024

CER Groupe -Laboratoire Santé

Rue du Point du Jour, 8

BE – 6900 Marloie

Laboratoire des Courses Hippiques (GIE-LCH)

15, rue de Paradis

91370 Verrières le Buisson – France

FAMILLE Herbots ...
DIGNE DE VOTRE CONFIANCE!

NOUS REPRESENTONS:

- ✓ Nos innombrables contacts internationaux de confiance !
- ✓ Service et confiance !



Nos médias avant-gardistes !

NOTRE VENTE INTERNATIONALE OFFLINE ET ONLINE

Vous êtes à la recherche d'une lignée d'élevage spécifique?
Vous voulez vendre vos meilleurs pigeons?
Nous vous garantissons le meilleur deal!



UN SERVICE PARFAIT
pour l'achat mais aussi pour l'après-vente
Pas besoin de vous soucier...
Nous nous occupons de tout pour vous!



Sur le site Herbots chacun trouve ce qu'il cherche!

Visitez régulièrement notre site internet et restez informé sur la colombophilie !

WWW.HERBOTS.BE

Herbots First for quality pigeons & products

Contactez-nous sans obligation: Tel.(32) 11/78.91.90

Herbots Jr: jr@herbots.be tel : +32 475 45 50 95 Herbots Miel: miel@herbots.be tel : +32 475 45 51 95

MEMBRES SUSPENDUS SUITE A UNE INFRACTION AUX REGLEMENTS RFCB

REMARQUE PRELIMINAIRE

- La peine prononcée contre un amateur disqualifie non seulement sa personne, mais aussi ses pigeons, son colombier et les lieux dont il a l'usage.

La mesure de suspension implique automatiquement l'interdiction pour toute personne de détenir des pigeons voyageurs à n'importe quel endroit dont l'amateur suspendu aurait l'usage. Si cet amateur venait à quitter tout ou partie de ces lieux, la disqualification ne peut être levée au profit du nouvel occupant que par le Conseil de gérance de l'EP/EPR.

- L'amateur qui se rend sciemment coupable d'achat ou de détention de pigeons d'un colombophile effectivement suspendu, qui prête ses services colombophiles à un amateur suspendu, qui autorise l'inscription à son nom de tels pigeons lors de concours ou d'expositions, qui se fait assister dans la pratique de son sport par un amateur suspendu est passible d'une suspension d'un à trois ans.

Compte tenu des dispositions réglementaires ci-dessus, nous informons nos amateurs et nos sociétés que les amateurs suivants ont été suspendus à partir de 2020 jusqu'à présent :

<u>Nom</u>	<u>Adresse du colombier</u>	<u>durée de la sanction</u>	<u>Date à laquelle la peine a pris cours</u>
Allemeesch Peter	Bulskampstraat 118a – 8630 Bulskamp	4 ans	15/01/2023
Beckers Jean	Pannestraat 156 – 3620 Lanaken	10 ans	15/01/2021
Camps Julien	Steenberg 47 – 3460 Bekkevoort	36 mois	08/01/2022
Diaconu Elisei	Pontfort 13 – 2470 Retie	36 mois	06/11/2021
Hessels Johan	Stoelputstraat 26a – 8210 Veldegem	8 ans	23/12/2021
Janssens Benny	Nijverheidstraat 9 – 8620 Nieuwpoort	8 ans	15/01/2021
Panza Roberto & Jeremy	rue des trois rois 246 – 4430 Ans	60 mois	26/11/2021
Soetewye & Zoon Michel	Van Espenstraat 31 – 3120 Tremelo	36 mois	08/01/2022
Vandenbilcke Dany	Olmenstraat 17 – 8820 Torhout	18 mois	21/11/2022
Van der Vreken Jonas	Bloemenlaan 24 – 2890 Sint-Amands	7 ans	06/04/2023
Van Dijck – Van Dijck	Mechelbaan 86 – 3130 Begijnendijk	18 mois	14/02/2023
Debruxelles Etienne	Bohemmen 202 – 9260 Wichelen	Procédure art. 105	25/05/2023

Si à l'avenir, des condamnations intervenaient, pour lesquelles une suspension effective est prononcée, cette liste sera complétée et figurera dans les prochaines éditions du Bulletin National.

AMATEURS ET SOCIETES FAITES ATTENTION!

Nous souhaitons attirer l'attention de nos amateurs et de nos sociétés sur les dispositions de :

l'art. 142 du Code Colombophile :

L'amateur suspendu ne peut participer aux entraînements, concours ou expositions. Ses pigeons ne pourront être ni entraînés, ni engagés dans les concours et expositions au nom d'un autre amateur. Ils ne pourront être achetés par un autre amateur ni détenus au colombier d'un autre amateur pour la reproduction ni pour toute autre raison.

L'amateur non-suspendu peut se voir infliger une suspension comme prévue à l'art. 133 du Code Colombophile

l'art. 133 du Code Colombophile :

L'amateur qui se rend sciemment coupable d'achat ou de détention de pigeons d'un colombophile effectivement suspendu, qui prête ses services colombophiles à un amateur suspendu, qui autorise l'inscription à son nom de tels pigeons lors de concours ou d'expositions, qui se fait assister dans la pratique de son sport par un amateur suspendu est passible d'une suspension d'un à trois ans.

SOYEZ SUR VOS GARDES !

CATEGORIE SPORT

A - VITESSE

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Goemaere Jose & Gustave	1090384/2021	14.315
2	Chiacchietta Paolo	1108539/2020	15.976
3	Dehon - Demonseau	4202154/2021	18.100



GOEMAERE JOSE & GUSTAVE



CHIACCIETTA PAOLO

B - DEMI-FOND

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Brugmans Sabrina	6041125/2021	20.968
2	Steenbergen Stefan	5074350/2020	26.268
3	Lismont Patrick	2119776/2020	36.378



DEHON-DEMONSEAU



BRUGMANS SABRINA

C - FOND

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Van Gaver Tom & Marnik	4201779/2021	19.148
2	Van Gaver Tom & Marnik	4201732/2021	22.115
3	Cleirbaut Kris	6052766/2021	46.389



STEENBERGEN STEFAN



LISMONT PATRICK

D - ALL ROUND

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Derwa-Luxem	2059251/2021	39.157
2	Thys Nick & Roger	6034064/2022	47.144
3	Schroyen-Stockmans	5010376/2021	50.773

E - MARATHON

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Broeckx Niels	6066027/2019	41.203
2	De Smeyter - Restiaen	4169495/2019	45.129
3	Broeckx Niels	6083476/2021	60.128

F - PIGEONNEAUX

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Penne Bert	4044258/2023	1.063
2	Vrancken - Berden	5000695/2023	1.951
3	Hendrix Albert	5081556/2023	2.719



VAN GAVER TOM & MARNIK



CLEIRBAUT KRIS

G - YEARLINGS

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Derwa-Luxem	2098006/2022	5.206
2	Schroeven - Steveninck	2040374/2022	5.405
3	Adami Jos	6055774/2022	8.395

H - VIEUX PIGEONS

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Van Gaver Tom & Marnik	NL 1525613/20	28.176
2	Clabots Pere & Fils	1004176/2021	35.822
3	Vanden Berghe Bert	NL 1301466/2021	52.516

I - FOND 1 ANS

##	AMATEUR	NR° DE BAGUE	COEFFICIENT
1	Thibaut-Boons	3015680/2020	2.793
2	Bostoan Sam	4150512/2022	2.821
3	Team Platteeuw	3022663/2020	4.666



DERWA - LUXEM



THYS NICK & ROGER



SCHROYEN - STOCKMANS



BROECKX NIELS

CATEGORIE STANDARD

	AMATEUR	NR° DE BAGUE	NOMBRE TOTAL KM
--	---------	--------------	-----------------

Catégorie Mâles

1	MARTENS Tony	5005700/2021	2.800,78
2	MARTENS Tony	5005607/2021	2.957,68
3	PENNE Bert	5014481/2021	2.779,83
4	PENNE Bert	4098577/2020	2.665,65
5	HULSHAGEN-QUINTENS	5005979/2021	2.526,57

Catégorie Femelles

1	VAN DER MAELEN Sonia	4007317/2022	2.330,56
2	PHILIPPENS Pierre	1025071/2022	3.390,26
3	PENNE Bert	4068356/2022	2.258,91
4	MARTENS Tony	5020552/2022	2.512,10
5	VAN DER MAELEN Sonia	4007422/2022	2.815,91

Catégorie Jeunes Mâles

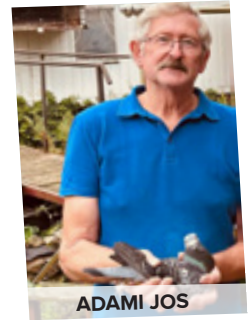
1	STEENAERTS Willy	5011004/2023	384,53
2	MARTENS Tony	5010123/2023	441,98
3	VAN DER MAELEN Sonia	4058447/2023	641,52

Catégorie Jeunes Femelles

1	VAN DER MAELEN Sonia	4058461/2023	667,87
2	VAN DER MAELEN Sonia	4058480/2023	667,87
3	VAN DER MAELEN Sonia	4058401/2023	1.080,98



HENDRIX ALBERT



ADAMI JOS



BOSTOEN SAM



MARTENS TONY



VANDEN BERGHE BERT



DE SMEYTER - RESTIAEN



PHILIPPENS PIERRE



TEAM SCHROEVEN-STEVENINCK



PENNE BERT



HULSHAGEN - QUINTENS



TEAM PLATTEEUW



VRANCKEN - BERDEN



THIBAUT - BOONS



VAN DER MAELEN SONIA



STEENAERTS WILLY

EPR HAINAUT/B-W - CRITÈRES POUR LES CHAMPIONNATS AUX 2 PM ANNÉE 2024

Championnats ouverts à tous les amateurs, dont le colombier se situe dans les provinces du Hainaut et du Brabant Wallon, participant à des concours organisés régulièrement par des sociétés affiliées à la RFCB et dont les programmes-concours ont été approuvés par l'EPR.

Le championnat de **VITESSE VIEUX/YEARLINGS** se jouera avec les deux premiers marqués **vieux ou Yearlings (1+2)**, classement par **5** (prix complets), au choix entre les concours (voir tableau champ. Nationaux). Ce championnat se disputera avec des vieux ou Yearlings sur 8 concours durant la période du 6/04 jusqu'au et y compris le week-end du 3/08. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Résultat vieux, résultat Yearlings et le résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble.

Le championnat de **VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024)** sera disputé avec les deux premiers marqués **pigeonneaux (1+2)** à partir du 22/06 jusqu'au et y compris le week-end du 7/09, classement par **5**, sur **6** concours au choix entre les concours (voir tableau champ. Nationaux). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. **UNIQUEMENT** les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés.

Le Championnat de **PETIT DEMI-FOND VIEUX /YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux ou yearlings pigeons (1+2)**, classement par **5** (prix complets) au choix entre les concours à **2 nuits de panier** repris à l'itinéraire de petit demi-fond (jusqu'Orléans y compris). Ce championnat se jouera pour vieux ou Yearlings sur 6 concours durant la période du 4/05 jusqu'au et y compris le week-end du 3/08. Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Les résultats suivants pourront être utilisés : Résultat vieux, résultat Yearlings et le résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble.

Le Championnat de **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2024) sera disputé avec les deux premiers marqués **pigeonneaux (1+2)** à partir du 6/07 jusqu'au et y compris le week-end du 17/08, classement par **5** (prix complets), sur **3** concours à **2 nuits de panier** au choix entre les concours repris à l'itinéraire de petit demi-fond (jusqu'Orléans y compris). Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. **UNIQUEMENT** les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés.

Le Championnat de **GRAND DEMI-FOND VIEUX** se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux pigeons (1+2)**, classement par 5 (prix complets). Ce championnat se jouera pour vieux pigeons sur 5 concours de grand demi-fond à partir de Vierzon et jusque Poitiers y compris durant la période du 18/05 jusqu'au et y compris le week-end du 27 juillet. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur **les résultats EPR établis par le doublage AWC** (résultats vieux seuls uniquement).

Le Championnat de **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués **yearlings (1+2)**, classement par **5** (prix complets). Ce championnat se jouera pour Yearlings sur **5** concours de grand demi-fond à partir de Vierzon et jusque Poitiers y compris durant la période du 18/05 jusqu'au et y compris le week-end du 27 juillet. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur **les résultats EPR établis par le doublage AWC** (résultats yearlings seuls uniquement).

Le Championnat de **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **pigeonneaux (1+2)**, classement par **5** (prix complets), sur **3** concours de grand demi-fond à partir de Vierzon du 3/08 jusqu'au Châteauroux du 14/09. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur **les résultats EPR établis par le doublage AWC** (résultats pigeonneaux uniquement).

Le Championnat de **FOND et GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux (1+2)**, classement par **5** (prix complets), sur **4** concours parmi tous les concours nationaux et internationaux à partir de TULLE et LIMOGES durant la période du 1/06 jusqu'au et y compris week-end du 3/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur **les résultats EPR établis par le doublage AWC** (résultats vieux uniquement).

Le Championnat de **FOND et GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings (1+2)**, clas-

sement par **5** (prix complets), sur **3** concours parmi tous les concours nationaux et internationaux à partir de TULLE et LIMOGES durant la période du 22/06 jusqu'au et y compris week-end du 3/08.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur **les résultats EPR établis par le doublage AWC** (résultats yearlings uniquement).

Sous peine de non-classement, les pigeons pris en considération pour ces championnats de FOND et GRAND FOND Vieux et Yearlings doivent respecter un délai de minimum 2 semaines entre leur participation à des concours internationaux.

12 lauréats seront classés dans chacun de ces 9 championnats aux 2 premiers marqués.

Championnat général EPR Hainaut/B-W

Le championnat général se calculera sur base du nombre de citations parmi les lauréats dans les 9 catégories (aux deux PM) reprise ci-avant. En cas d'égalité de citations, l'addition des places sera prise en compte (plus petit total), ensuite le plus prix avec les 2 PM.

25 amateurs seront classés au championnat général.

EPR Hainaut/B-W – Classements des As-Pigeons 2024

AS-PIGEON VITESSE VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **vieux pigeons durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM vitesse vieux/yearlings**. Les résultats suivants pourront être utilisés, résultat vieux pigeons et résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble.

AS-PIGEON VITESSE YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **Yearlings durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM vitesse vieux/yearlings**. Les résultats suivants pourront être utilisés, résultat Yearlings pigeons et résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble.

AS-PIGEON VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **pigeonneaux durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM vitesse pigeonneaux**. **UNIQUEMENT** les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) **NE** seront **PAS** pris en considération.

AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **vieux pigeons durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Petit demi-fond vieux/yearlings**. Les résultats suivants pourront être utilisés, résultat vieux pigeons et résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble.

AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **Yearlings durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Petit demi-fond vieux/yearlings**. Les résultats suivants pourront être utilisés, résultat Yearlings et résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble.

AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends

et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **pigeonneaux durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Petit demi-fond pigeonneaux**.

UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés. Les résultats confondus (des vieux, des yearlings et des pigeonneaux) **NE** seront **PAS** pris en considération.

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **vieux pigeons durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Grand demi-fond vieux**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats Vieux uniquement).

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **Yearlings durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Grand demi-fond yearlings**. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats Yearlings uniquement).

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des **pigeonneaux durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Grand demi-fond pigeonneaux**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats pigeonneaux uniquement).

AS-PIGEON FOND et GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), parmi les concours nationaux et internationaux à partir de TULLE et LIMOGES. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats vieux uniquement).

AS-PIGEON FOND et GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 2 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux et internationaux à partir de TULLE et LIMOGES. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats Yearlings uniquement).

3 lauréats seront classés dans chacun de ces 11 championnats AS-PIGEON.

DISPOSITION SPECIALE relative aux différents championnats EPR Hainaut/B-W.

Pour les championnats de vitesse et petit demi-fond, les résultats doivent tous provenir de la même société / entente, à l'exception des amateurs qui n'ont pas la possibilité d'enloger la petite, la grande vitesse et le petit demi-fond dans la même société.

Pour ces amateurs, les résultats d'un local / entente pour la petite vitesse et d'un local / entente pour la grande vitesse seront pris en considération. Cette exception s'applique également au petit demi-fond. Le résultat d'une seule entente et y compris, au sein de ce même groupement, les doublages auxquels participe la société où il enloger, seront pris en considération. Pour tous les championnats 2024 reprenant des concours de vitesse ou de petit demi-fond, les règles d'application pour cette catégorie doivent être d'application.

Les résultats pour les championnats de vitesse et petit demi-fond doivent avoir une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours, et ce, pour les championnats aux 2 PM et pour les classements As-pigeon.

Seuls les amateurs qui ont introduit une liste au colombier 2024, qui ont signé les règlements RFCB et qui tombent sous l'application du règlement doping de la RFCB peuvent participer aux championnats EPR Hainaut/B-W.

Seuls les concours AGREES peuvent être pris en considération.

Les concours repris dans les différentes catégories pourront être modifiés, en cas de force majeure, par le Conseil d'Administration National et ou le comité EPR.

Les classements provisoires (avec les tableaux récapitulatifs de tous les prix remportés par championnat et par amateur classé) seront publiés sur le site internet RFCB www.rfcb.be vers fin octobre/début novembre 2024. Les contestations, réclamations et ou demandes d'informations relatives aux classements provisoires devront impérativement parvenir au siège de la RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE, dans un délai de 15 jours ouvrables après la publication sur le site RFCB. Cette limite vaut également pour les envois par la poste, par fax, par e-mail,

Tout document parvenant à la RFCB (Halle) après cette limite ne sera pas pris en considération.

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive et souveraine du comité EPR.

Le coefficient sera calculé à 4 chiffres après la virgule. Le cinquième chiffre après la virgule déterminera l'arrondi.

Formule de calcul :
$$\frac{\text{Place(s)} \times 100}{\text{Nombre de pigeons}}$$

Pour recevoir ses prix, l'amateur devra être présent à la journée de remise des championnats de l'EPR Hainaut-Brabant Wallon.

Note

Les championnats 2024 seront calculés automatiquement.

NEORNI
Beverlosesteenweg 129
3583 Paal
T +32 (0)11 96 91 02
www.neorni.be

NEORNIVET
Cabinet vétérinaire

NEORNILAB
Laboratoire

NEORNI PHARMA
BY VET FOR BIRDS
Gamme de produits

TESTS DE LABO
POUR PIGEONS

GÉNOTYPAGE
SEXAGE
PARENTÉ
MALADIES

PRODUITS
POUR PIGEONS

DÉCOUVREZ
NOTRE
CATALOGUE

NEORNILAB
www.neornilab.be
E info@neornilab.be
T +32 (0)11 96 91 02

NEORNI PHARMA
BY VET FOR BIRDS
www.neornipharma.be
E info@neornipharma.be
T +32 (0)11 96 91 02

EPR-LNL - Critères pour les championnats aux 2 PM année 2024.

Le championnat est ouvert à tous les amateurs, dont le colombier se situe dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg affiliées à la RFCB et dont les programmes-concours ont été approuvés par l'EPR.

Championnat VITESSE VIEUX/YEARLINGS se jouera avec les deux premiers marqués vieux et ou yearlings (1+2), classement par 4 (prix complets), au choix dans les concours de vitesse (voir tableau champ. Nationaux).

Ce championnat se disputera avec des vieux ou yearlings sur 6 concours durant la période du 06/04 jusqu'au et y compris le week-end du 03/08. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. **Résultats vieux, yearlings et vieux et yearlings confondus.**

Championnat VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024) sera disputé avec les deux premiers marqués pigeonneaux (1+2) à partir du 22/06 jusqu'au et y compris le week-end du 07/09, classement par 4, sur 5 concours au choix entre les concours de vitesse (voir tableau champ. Nationaux). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. **UNIQUEMENT les résultats pigeonneaux pourront être utilisés.**

Championnat PETIT DEMI-FOND VIEUX /YEARLINGS se jouera avec les 2 premiers marqués vieux et ou yearlings pigeons (1+2), classement par 4 (prix complets) au choix entre les concours à 1 ou 2 nuits de panier repris à l'itinéraire de petit demi-fond. Ce championnat se jouera pour vieux et ou Yearlings sur 6 concours durant la période du 04/05 jusqu'au et y compris le week-end du 03/08. Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Les résultats suivants pourront être utilisés : **Résultat vieux, yearlings et vieux et yearlings confondus.**

Championnat PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024) sera disputé avec les deux premiers marqués pigeonneaux (1+2) à partir du 06/07 jusqu'au et y compris le week-end du 17/08, classement par 4 (prix complets), sur 3 concours à 1 ou 2 nuits de panier au choix entre les concours repris à l'itinéraire de petit demi-fond. Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. **UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés.**

Championnat GRAND DEMI-FOND VIEUX se jouera avec les 2 premiers marqués vieux pigeons (1+2), classement par 4 (prix complets). Ce championnat se jouera pour vieux pigeons sur 4 concours de grand demi-fond National compris durant la période du 25/05 jusqu'au et y compris le week-end du 10/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats vieux seuls uniquement).**

Championnat GRAND DEMI-FOND YEARLINGS se jouera avec les 2 premiers marqués yearlings (1+2), classement par 4 (prix complets). Ce championnat se jouera pour yearlings sur 4 concours de grand demi-fond National compris durant la période du 25/05 jusqu'au et y compris le week-end du 10/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats yearlings seuls uniquement).**

Championnat GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024) se jouera avec les 2 premiers marqués, pigeonneaux (1+2), classement par 4 (prix complets), sur 2 concours de grand demi-fond à partir du 10/08 jusqu'au et y compris le week-end du 14/09. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats pigeonneaux uniquement).**

Championnat FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, vieux (1+2), classement par 4 (prix complets), sur 3 concours parmi tous les concours nationaux à partir du 01/06 jusqu'au et y compris week-end du 3/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats vieux uniquement).**

Championnat FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023) se jouera avec les 2 premiers marqués, yearlings (1+2), classement par 4 (prix complets), sur 3 concours parmi tous les concours nationaux à partir du 22/06 jusqu'au et y compris week-end du 3/08.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats yearlings uniquement).**

Championnat GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, vieux (1+2), classement par 4 (prix complets), sur 2 concours parmi tous les concours internationaux à partir du 21/06 jusqu'au et y compris week-end du 02/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats vieux uniquement).**

Championnat GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023) se jouera avec les 2 premiers marqués, yearlings (1+2), classement par 4 (prix complets), sur les concours d'Agén 28/06 et Narbonne 26/07. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats yearlings uniquement).**

Sous peine de non-classement, les pigeons pris en considération pour les championnats de GRAND FOND Vieux doivent respecter un délai de minimum 2 semaines entre leur participation à des concours internationaux.

10 lauréats seront classés dans chacun de ces 11 championnats aux 2 premiers marqués.

Championnat général EPR-LNL

Le championnat général se calculera sur base du nombre de citations parmi les lauréats dans les 11 catégories (aux deux PM) reprise ci-avant. En cas d'égalité de citations, l'addition des places sera prise en compte (plus petit total), ensuite le plus prix avec les 2 PM.

20 amateurs seront classés au championnat général.

EPR-LNL – Classements des As-Pigeons 2024

AS-PIGEON VITESSE VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM vitesse vieux/yearlings. **Les résultats suivants pourront être utilisés, résultat vieux et résultat vieux, yearlings confondus.**

AS-PIGEON VITESSE YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM vitesse vieux/yearlings. **Les résultats suivants pourront être utilisés, résultats yearlings et vieux et yearlings confondus.**

AS-PIGEON VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024), les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM vitesse pigeonneaux. **UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés.**

AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en con-

sidération. Ce championnat se disputera uniquement avec les vieux pigeons durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Petit demi-fond vieux/yearlings. **Les résultats suivants pourront être utilisés, résultat vieux et vieux pigeons et yearlings confondus.**

AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Petit demi-fond vieux/yearlings. **Les résultats suivants pourront être utilisés, résultat Yearlings et vieux et yearlings confondus.**

AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Petit demi-fond pigeonneaux. **UNIQUEMENT les résultats à pigeonneaux pourront être utilisés.**

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Grand demi-fond vieux. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats Vieux uniquement).**

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des Yearlings durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Grand demi-fond yearlings. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats Yearlings uniquement).**

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2024), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets). Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux durant la période et sur les concours repris au championnat 2 PM Grand demi-fond pigeonneaux. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats pigeonneaux uniquement).**

AS-PIGEON FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets), parmi les concours nationaux à partir du 01/06 jusqu'au et y compris week-end du 03/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats vieux uniquement).**

AS-PIGEON FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets), dans les concours nationaux à partir du 22/06 jusqu'au et y compris week-end du 03/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats Yearlings uniquement).**

AS-PIGEON GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2022 ou antérieur), les 2 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets), parmi les concours internationaux à partir du 21/06 jusqu'au et y compris week-end du 02/08. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats vieux uniquement).**

AS-PIGEON GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2023), les 2 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 5 (prix complets), dans les concours internationaux d'Agen 28/06 et de Narbonne 26/07. Le programme prendra en considération le meilleur coefficient obtenu sur les **résultats EPR établis par le doublage AWC (résultats Yearlings uniquement).**

3 lauréats seront classés dans chacun de ces 13 championnats AS-PIGEON.

DISPOSITION relative aux championnats de l'EPR-LNL.

Pour tous les championnats 2024 reprenant des concours de vitesse ou de petit demi-fond, les règles d'application pour cette catégorie doivent être d'application.

Les résultats pour les championnats de vitesse et petit demi-fond doivent avoir une participation d'au moins 50 pigeons et au moins 5 amateurs participants par concours, et ce, pour les championnats aux 2 PM et pour les classements As-pigeon.

Seuls les amateurs étant en ordre de cotisation avec la RFCB et respectant ces règlements peuvent participer aux championnats de l'EPR-LNL

Seuls les concours AGREES peuvent être pris en considération. Les concours repris dans les différentes catégories pourront être modifiés, en cas de force majeure, par le Conseil d'Administration National et ou le comité EPR.

Les classements provisoires (avec les tableaux récapitulatifs de tous les prix remportés par championnat et par amateur classé) seront publiés sur le site internet RFCB www.rfcb.be

Les contestations, réclamations et ou demandes d'informations relatives aux classements provisoires devront impérativement parvenir au siège de la RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE, dans un délai de 15 jour ouvrable après la publication sur le site RFCB. Cette limite vaut également pour les envois par la poste, par fax, par mail, ...

Tout document parvenant à la RFCB (Halle) après cette limite ne sera pas pris en considération.

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive et souveraine du comité EPR.

Le coefficient sera calculé à 4 chiffres après la virgule. Le cinquième chiffre après la virgule déterminera l'arrondi.

Formule de calcul :
$$\frac{\text{Place(s)} \times 100}{\text{Nombre de pigeons}}$$

Pour recevoir ses prix, l'amateur devra être présent à la journée de remise des championnats de l'AWC

Note : Les championnats 2024 seront calculés automatiquement.

Ces dernières années, des problèmes (inattendus) sont apparus de toute part et menacent notre sport colombophile.

Diverses nouvelles législations européennes ont presque fait en sorte que la colombophile telle que nous la connaissons aujourd'hui ne soit plus possible. Des ajustements urgents à la réglementation au niveau européen étaient nécessaires et, pour ce faire, la RFCB, la FCI, l'IVPA, le RPP ont toujours pu faire appel à la députée européenne Mme Hilde Vautmans.

En partie grâce à ses efforts et à son aide, une dérogation à la législation européenne a été rapidement introduite, ce qui a rendu les concours colombophiles, sans formalités ni réglementations supplémentaires, à nouveau possibles.

Mais la grippe aviaire plane toujours comme une épée de Damoclès sur le sport colombophile et constitue, depuis des années, la plus grande crainte des colombophiles.

En collaboration avec la RFCB et l'IVPA Belgique, Mme Vautmans a organisé des rencontres au niveau national, celles-ci ont donné des résultats positifs.

Cependant, par l'introduction de "la nouvelle loi sur la santé animale", les gouvernements nationaux sont, à cet égard, liés par la législation européenne de sorte qu'une modification de la législation européenne est nécessaire afin de pouvoir changer quoi que ce soit au niveau du sport colombophile et des restrictions introduites, en cas d'épidémie de grippe aviaire ou de maladie de Newcastle (la fameuse zone des 3 et 10 km où il n'y a pas de transport de pigeons, et où les amateurs dans cette zone ne peuvent pas participer aux compétitions)

Mme Vautmans a veillé à ce que les colombophiles puissent faire entendre leur voix en Europe en organisant des rencontres avec des personnes de la DG Santé, de la WOA (World Organisation of Animal Health), entre autres. Elle a soulevé la question lors d'une réunion du comité AGRI et a soutenu toutes les initiatives que nous, en tant que fédération colombophile nationale et IVPA, mettons en place pour permettre la poursuite des concours colombophiles. Des questions ont également été posées aux responsables européens et des réponses ont également été obtenues. Il reste cependant encore quelques obstacles à surmonter, cela devrait garantir que le sport colombophile soit libéré de cette menace. Beaucoup de travail est fait à ce sujet.

"Je continuerai à travailler, à l'avenir, pour résoudre les problèmes du sport colombophile en Belgique et en Europe et, de cette façon, soutenir les colombophiles" - Hilde Vautmans

Nous tenons à remercier Mme Vautmans pour ses efforts et le soutien que nous recevons toujours de sa part lorsque le sport colombophile est menacé.

C'est très agréable et encourageant pour nous de savoir que quelqu'un comme vous veut se dévouer pour ce problème, et cela ouvre beaucoup de portes grâce à une approche commune, soutenue par la politique.

Un grand merci.

*Pascal Lanneau
Vétérinaire*

LE PIGEON BELGE : DÉCOUVREZ LES HISTOIRES DES COLOMBOPHILES SUR YOUTUBE

Depuis 2017, toute la Flandre peut s'informer sur la colombophilie sur la chaîne thématique PlattelandsTv. En collaboration avec la RFCB, la chaîne de télévision produit déjà la septième saison de l'émission 'De Belgische Reisduif' (Le Pigeon Belge). Les portraits mensuels de colombophiles débutants ou expérimentés, les informations des vétérinaires ou de la RFCB et les reportages sur les grands événements de ce sport peuvent compter sur un public large et varié. En 2023, l'ensemble des épisodes a été regardé plus de 5 millions de fois via l'écran de télévision. Cela représente plus de 400 000 téléspectateurs par mois ! Cela prouve que les histoires de colombophilie peuvent encore intéresser beaucoup de monde.

Et ce n'est pas tout. Depuis plusieurs années, nous mettons également les reportages à la disposition des colombophiles francophones ! Pour cela, vous pouvez visiter la page YouTube de la RFCB : www.youtube.com/@kdbb-rfcb. Jusqu'à présent, les rapports y ont été visionnés plus de 1,2 million de fois. Et l'intérêt international est grand. Moins de 20 % des téléspectateurs sont belges. Les Néerlandais, les Français, les Allemands et les Polonais trouvent facilement

le chemin de ces vidéos en ligne, grâce aux sous-titres en plusieurs langues. Et dans presque tous les pays où la colombophilie figure sur la carte, nous voyons des spectateurs intéressés. Il est clair que les pigeons voyageurs belges sont toujours très appréciés au niveau international.



A partir du 1/02/2024 une NOUVELLE APPLICATION est disponible dans le programme RFCB-admin spécialement dédiée à la mutation automatique des pigeons belges, pour lesquels le demandeur est en possession du titre de propriété.

Les amateurs peuvent demander la mutation d'un pigeon belge via leur login RFCB sous la rubrique « Mes bagues et mutations » – mutation de pigeons belges. Le titre de propriété ne devra donc plus être envoyé à nos services administratifs. Vous trouverez une procédure détaillée sur notre site www.rfcb.be/guide ainsi que via votre login.

Les frais d'une mutation, gérée par vos soins dans RFCB-admin, s'élèvent à 1,50 €. Lorsque le dernier propriétaire, connu dans le système RFCB, accepte la mutation, le pigeon sera muté à votre nom et vous recevrez automatiquement la facture.

Si le propriétaire du pigeon n'est pas encore connu (par exemple, les bagues n'ont pas encore été attribuées par la société) ou si le propriétaire ne peut pas répondre pour une raison quelconque, la mutation automatique ne sera pas effectuée. Par la suite, vous devrez demander la mutation via la RFCB (envoyez le titre de propriété ou rendez-vous dans nos bureaux).

Les demandes restées sans réponse seront supprimées après 15 jours. Le demandeur recevra un e-mail de confirmation afin de l'avertir.

Les amateurs qui souhaitent demander leurs mutations à la RFCB en les envoyant, en les proposant lors d'un salon ou en se rendant dans nos bureaux, paient le montant de 2,00 € par mutation.

Le manuel peut être trouvé sur le site www.kbdb.be sous le bouton 'info' puis 'manuels!)

Une vidéo sera bientôt disponible sur notre site internet pour clarifier la méthode de travail.

Problèmes courants... et questions posées (FAQ)

Le demandeur ou l'ancien propriétaire n'a pas reçu de courriel. Raisons possibles:

1. L'adresse e-mail enregistrée dans notre data n'est pas correcte ou à jour. Vous pouvez le vérifier sur le double de votre liste au colombier. Si nécessaire, envoyez un e-mail à la RFCB pour modifier votre adresse e-mail.

COMMUNIQUÉ – LES PIGEONS SONT-ILS OBLIGÉS D'ÊTRE PORTEUR D'UNE BAGUE INDIQUANT LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU PROPRIÉTAIRE ?

Apparemment, il y a beaucoup d'incertitude parmi nos amateurs quant à savoir si leurs pigeons, à partir de 2024, devront être oui ou non porteurs d'une bague avec le numéro de téléphone du propriétaire.

On peut être bref à ce sujet : ce n'est **pas obligatoire**, mais c'est néanmoins **recommandé**.

Pourquoi ?

Afin de pouvoir contacter le plus vite possible le propriétaire et de ramener le plus rapidement les pigeons égarés au colombier.

En outre, nous devons constater que de plus en plus des non-colombophiles attrapent un pigeon égaré. Pour eux, une bague avec un numéro de téléphone serait un outil utile pour contacter le propriétaire. Merci d'avance pour votre collaboration pour le bien-être de vos pigeons.

A partir de 2025, tout pigeon lâché sur le territoire français, devra être porteur d'une bague mentionnant le numéro de téléphone du propriétaire.

Cordialement.

Le président national,
Pascal Bodengien.

le président du CSN,
Denis Sapin.

2. L'e-mail envoyé par le système de messagerie automatique a été placé dans la boîte « indésirable » par le programme de messagerie. Veuillez consulter cette boîte. Vous pouvez marquer l'e-mail comme « fiable » en cliquant sur l'e-mail et en indiquant avec le bouton droit de la souris que vous considérez l'expéditeur comme sûr. L'e-mail doit être déplacé vers la « boîte de réception » pour que le lien contenu dans l'e-mail fonctionne.

Le propriétaire précédent a approuvé et la mutation n'a finalement pas eu lieu.

Raison possible:

L'ancien propriétaire n'a pas coché le numéro de la bague avant de l'approuver.

Mes demandes ont soudainement disparu

Raison : Passé 15 jours, la demande sera automatiquement annulée si l'ancien propriétaire ne répond pas, afin de ne pas vous retrouver avec une liste interminable de cas non résolus dans votre dossier.

Vous pouvez formuler une nouvelle demande ou effectuer la mutation de manière traditionnelle (envoyer les titres de propriété à Halle ou les présenter lors d'un jour de permanence dans votre PE mais également au siège national).

L'UNION FAIT LA FORCE!



Le 08/03/2024, une réunion a eu lieu entre

- la Fédération Royale Ornithologique Belge (K.B.O.F.)
- la Fédération Royale Nationale Générale des Pinsons (A.VI.Bo.)
- le Conseil National des Amateurs d'Animaux (NRvDL)

et

- la Royale Fédération Colombophile Belge (RFCB) pour aborder certains sujets polémiques auxquels nous sommes tous confrontés, comme la grippe aviaire, les rapaces, etc.

La principale conclusion que nous pouvons tirer de cette rencontre est que nous devons tous unir nos forces pour

sauvegarder notre hobby lié aux animaux et préserver le plaisir de chaque amateur Belge pour l'avenir.

Des engagements ont également été conclus sur les mesures qui seront prises ENSEMBLE dans les semaines et les mois à venir.

Vous aurez certainement de nos nouvelles !

TOUS ENSEMBLE!

Le président national,
Pascal Bodengien.



LES SEMAINES PLUUUUUUUS I.C.+

80kg achetés + 30kg offert!*



4 sacs Plus I.C.+ Gerry ou Plus I.C.+ Champion achetés, 1 sac offert

+ 10% d'aliments en plus dans le sac

* (4 x 2 kg gratuits par conditionnement + 22 kg (5ème conditionnement gratuit)) - À partir du 1er mars jusqu'à épuisement des stocks.